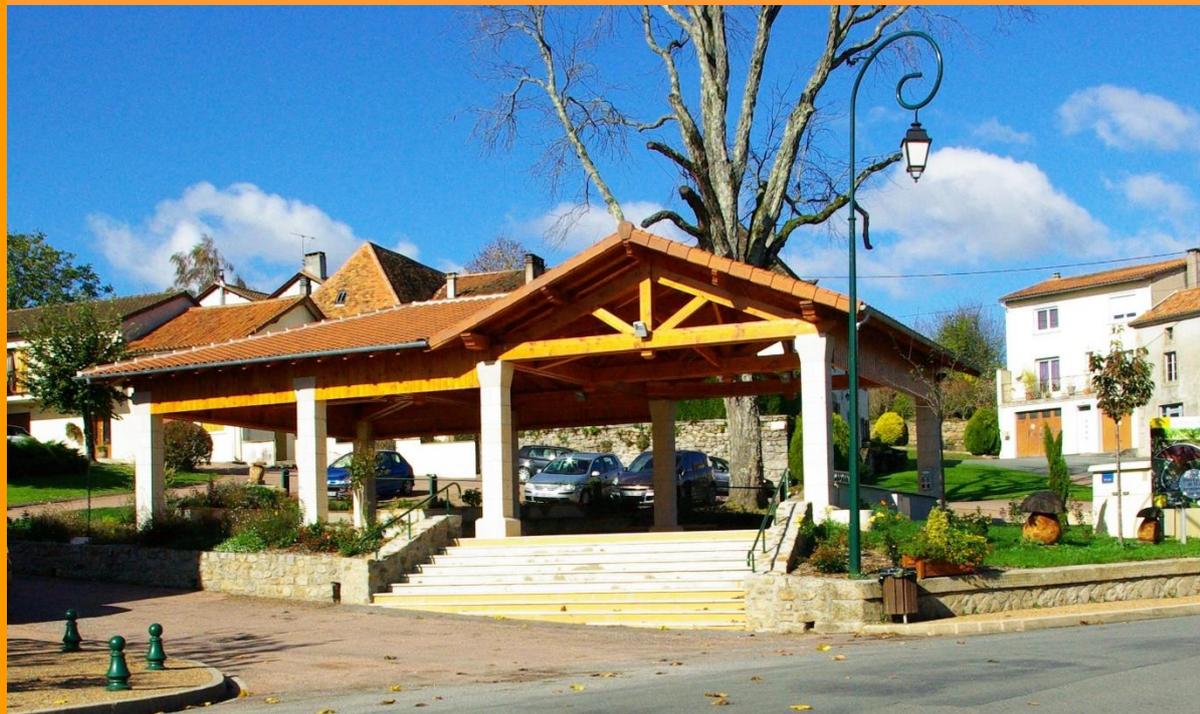




SAINT-SAUD

La nouvelle halle, place du champ de foire,
juin 2017



l'ancienne halle, place de l'église,
début XXe siècle



B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L

2017

-

2018

SOMMAIRE

❖ MOT DU MAIRE	P. 1
❖ NUMEROS UTILES ET D'URGENCE	P. 2
- les numéros indispensables à connaître et les numéros des urgences	
❖ HORAIRES ET SERVICES	P. 2-5
- mairie et agence postale, bibliothèque, déchetterie, office de tourisme, centre aquatique, secours catholique, restos du cœur, transport scolaire, pont-bascule gratuit, repas à domicile, MAIA, CIAS, Cassiopea	
❖ INFORMATIONS LOCALES	P. 6-11
- état civil, nouveaux arrivants, une personne honorée, foyer rural, inauguration de la halle, marché hebdomadaire, maison Jarry, le cimetière, la carte communale, le cabinet médical, notre commune à l'ère du numérique, projet éolien, colis de Noël, Téléthon, sécurité incendie, le marché de producteurs, agriculture, eau et assainissement, chantier participatif, l'histoire de la Dronne, SOS cœur du village, le fil rouge	
❖ INFORMATIONS GENERALES	P. 12-19
- carte grise à porter de clic, le SIDE, transfert de compétence voirie, éradication de la grenouille taureau, la forêt, LIFE : travaux de l'ancien moulin de St-Saud, SMD3, le relais, Comité féminin dépistage des cancers, précarité énergétique, économiser l'énergie, la loi transition énergétique, des aides financières pour améliorer votre logement, information sanitaire Sylvatub , lutte contre l'ambrosie	
❖ SECTION JEUNES	P. 20-21
- objectif citoyen, devenir sapeur-pompier volontaire, job d'été au Québec, autorisation de sortie du territoire, la mission locale.	
❖ REGLEMENTATIONS DIVERSES	P. 22-24
l'emploi du feu, l'élagage, le débroussaillage, règles de communicabilité de l'état civil, réglementation des meublés de tourisme, infos des Britanniques et Néerlandais	
❖ TOURISME	P. 24-25
grand étang, arboretum, Trou de Philippou, géocaching.	
❖ CELA S'EST PASSÉ CHEZ NOUS EN 2017	P. 26-27
- les oiseaux et la rivière, projet citoyen, la minoterie de Grancoing ouvre ses portes au public, les journées du patrimoine à Peyrouse, le marché aux cèpes, programme Life Dronne « on tourne », le marché de Noël, l'Arbre de Noël, Noël de l'école	
❖ MANIFESTATIONS 2017	P. 28-29
- liste des animations	
❖ ASSOCIATIONS LOCALES	P. 30-42
- liste des associations, <u>associations sportives et de loisirs</u> : les Archers du Périgord vert, Gym et marche saint-saudaise, saint-saud foot, tennis club saint-saudais, saint-saud Pétanque, Ski club Périgord vert, les Gaules saint-saudaises, Société de Chasse communale, <u>associations artistiques</u> : Art et Tissus, association artistique de Saint-Saud-Lacoussière, club photo de Saint-Saud-Lacoussière <u>associations festives</u> : Comité de Jumelage les Hauts de Dronne-Sainte-Mélanie, Confrérie du Cèpe, club du Temps libre, comité des fêtes, Familles rurales, - <u>associations culturelles</u> : Anciens combattants, association Georges Rocal - <u>association Jeunesse</u> : les Mille Pattes, - <u>association militante</u> : VIAPL, Collectif des riverains du projet éolien de St-Saud	
❖ ASSOCIATIONS EXTERIEURES	P. 43
- don du sang de Saint-Pardoux, France cancer, golf-club de Champs-Romain	
❖ RAPPEL et EVENEMENT	P. 44
❖ PERDUS DE VUE	P. 45-46

Mot du Maire

Le conseil municipal et moi-même, ainsi que le personnel communal, souhaitons à tous les Saint-Saudais une année 2018 heureuse et sans souci de santé.-

En 2017, en France, un jeune président a été élu, ainsi qu'une nouvelle majorité le soutenant, lui permettant ainsi de mener au pas de course de grandes réformes.....

Dans l'immédiat nos dotations ne seraient plus touchées.

Notre communauté trouve ses marques, de grandes décisions ont d'ores et déjà été prises :

- 1- Au niveau scolaire, à Saint-Saud, c'est le retour de la semaine de 4 jours et les suppressions des TAP.
- 2- Certaines chaussées communales deviendraient compétence communautaire. Pour Saint-Saud, il s'agit d'environ 34 Km de routes de liaison pour lesquelles une participation financière communale de 40 % serait exigée au moment des travaux.
- 3- Le personnel technique sera mutualisé, nos agents techniques restent affectés à notre commune mais pourraient être appelés ici ou là à quelques actions ponctuelles en dehors de notre commune.
- 4- au 1^{er} janvier 2018, le SIDE avec le service d'eau potable, le SPANC et le SPAC deviennent compétence communautaire et sont intégrés à la CCPN.

Des travaux ont été réalisés en 2017 :

- 1- Voirie :
 - un tronçon de 1 km sur Vieille-Abbaye
 - le chemin de la Coussière sur une centaine de mètres
 - le village de Nicolas
 - le village de Grandcoing
 - la Bûcherie sur 1 km environ en direction de l'intersection desservant Maberout
 - impasse du Pic, la Roudarie et la Beauzétie
 - reprises diverses ici et là avec l'utilisation du point à temps pour mise en œuvre de 3 émulsions.
- 2- Bâtiments Communaux :
 - réalisation de la halle en centre bourg qui a déjà vu de nombreuses manifestations s'y dérouler ;
 - création d'une bouche d'incendie en centre bourg ;
 - restauration des statues des 4 évangélistes de notre église avec dons de l'association Georges Rocal et subvention de la Direction régionale des Affaires culturelles Nouvelle Aquitaine.
- 3- Matériel :
 - remplacement d'un tracteur arrivé en fin de vie,
 - acquisition d'une nouvelle épareuse en remplacement de l'ancienne,
 - achat d'un broyeur.

Les projets pour 2018 :

- toujours un peu de voirie,
- mise aux normes, agrandissement et réfection du plancher de notre Foyer Rural. Les travaux devant durer environ 6 mois. Pendant cette période, les associations ayant besoin d'un local pour assurer leurs activités peuvent aller à Champs-Romain où un accord a été pris avec cette commune.

Saison touristique : le mauvais temps a largement perturbé la saison qui malgré tout s'est déroulée presque normalement.

Cimetière : Comme nous l'avions annoncé à plusieurs reprises, la charte zéro herbicide ayant été signée par notre commune, l'entretien de notre cimetière s'est déroulé cette année, à raison de 3 interventions, par une entreprise d'insertion. Beaucoup de personnes ont manifesté leur mécontentement parfois violemment. Pour l'année 2018, nous prévoyons 3 interventions par la même entreprise, plus une journée citoyenne où toute la population sera bien entendu invitée à y participer.

Comme chaque année, le milieu associatif a répondu présent et a largement contribué à la notoriété de notre village, qu'il en soit remercié.

Merci aussi à notre personnel administratif et technique, toujours présent et disponible pour vous être agréable.

Le conseil municipal et moi-même, ainsi que le personnel communal renouvelons à toutes les Saint-Saudaises et à tous les Saint-Saudais nos meilleurs vœux pour 2018.



NUMEROS UTILES ;



MAIRIE	05 53 56 97 03	mail : mairie.saint-saud@wanadoo.fr
	Fax : 05 53 56 98 12	site internet : www.saintsaud.fr
FOYER RURAL	05 53 60 75 42	
AGENCE POSTALE	05 53 56 16 45	
ACCUEIL PERI-SCOLAIRE	05 53 60 79 93	
ECOLE PUBLIQUE	05 53 56 94 85	
MEDECIN GENERALISTE	05 53 52 53 14	du lundi au vendredi de 15 h à 17 h + le soir sur R.V. de 17h à 18h + consultation à domicile sur R.V.
OSTEOPATHE	05 53 52 06 56	ou 06 70 80 66 20
INFIRMIERES	05 53 56 94 54	
PHARMACIE	05 53 56 97 15	
AMBULANCE-TAXIS	05 53 56 12 79	

NUMEROS D'URGENCE



SAMU	15
POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
FEMMES BATTUES	3919

HORAIRES ET SERVICES

MAIRIE		AGENCE POSTALE 	
<i>jours</i>	<i>heures</i>	<i>jours</i>	<i>heures</i>
lundi et jeudi	9 h - 12 h 30	mardi au vendredi	9 h 15 - 12 h 20
mardi, mercredi, vendredi	9 h - 12 h 30	samedi	9 h 15 - 12 h
samedi	13 h 30 - 17 h 30 9 h - 11 h 30		
mairie.saint-saud@wanadoo.fr www.saint-saud.fr		Levée du courrier  lundi au vendredi : 12 h	

 : La Poste met à disposition une tablette tactile permettant d'accéder à ses services en ligne d'une part (laposte.fr, la banque postale, la poste mobile, colissimo...) et à divers services publics d'autre part (la CAF, Pôle Emploi, le Cadastre, mairie, Sécurité sociale, ...) et ce dans l'agence postale de la commune. Il vous sera donc possible dorénavant d'effectuer de nombreuses démarches administratives sans vous déplacer.

➤ LA BIBLIOTHEQUE :

La bibliothèque de Saint-Saud est ouverte le **lundi après -midi de 14 h. 30 à 17 h.**

Elle se situe sous la mairie et l'entrée se trouve côté foyer rural.

Cotisation annuelle : 7 € par an et par famille. Le fonctionnement des bibliothèques relevant de la compétence de la Communauté de communes du Périgord nontronnais (CCPN), le prix est fixé par celle-ci.

De ce fait, la bibliothèque de Saint-Saud travaille en étroite collaboration avec les autres bibliothèques de la Communauté de Communes par des échanges ou des prêts de livres notamment avec la bibliothèque de Nontron. De plus, Saint-Saud s'est vu doté de 10 livres neufs en 2017, achetés par la CCPN. D'autre part, au mois de mai et au mois de

novembre, un bibliobus apporte une centaine de livres prêtés par la Bibliothèque départementale de Prêt, située à Périgueux. Cela permet un renouvellement important d'ouvrages plus récents.

Nous remercions également les habitants de la commune qui nous apportent de nombreux livres.

Ainsi un panel important d'ouvrages est à la disposition des lecteurs : romans, historiques et policiers, documentaires, biographies et autobiographies...

Mmes Régine Bardin, Paulette Lalisou et Annie Tabouret assurent la bonne tenue et les permanences de ce lieu d'échange culturel et convivial. Venez nombreux.

➤ HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE SAINT-PARDOUX

JOURS	HORAIRES	<i>Y déposer tout bois,</i>	Rappel :	NOUVEAU
lundi	fermé	<i>matelas, ferraille,</i>	Les containers du	<i>en 2018,</i>
mardi	8 h. - 12 h. 	<i>sommiers et tout objet et</i>	SMCTOM sont	<i>chaque utilisateur</i>
mercredi		<i>appareils divers hors</i>	réservés uniquement aux	<i>aura une carte.</i>
jeudi		<i>d'usage, huile usagée,</i>	ordures ménagères et au	<i>Celle-ci permettra</i>
samedi		<i>meubles endommagés</i>	tri sélectif	<i>un comptage des</i>
vendredi	14 h. - 18h.			<i>personnes allant</i>
				<i>en déchetterie</i>

➤ OFFICE DE TOURISME de NONTRON

L'Office de Tourisme Intercommunal du Périgord vert se situe avenue du Général Leclerc, dans un bâtiment annexe du château tél : 05.53.56.25.50 - fax : 05.53.60.34.13 - www.nontron.fr ; mail : ot.nontron@wanadoo.fr

➤ CENTRE AQUATIQUE DE NONTRON -

Pour obtenir un tarif préférentiel, veuillez signaler à votre arrivée au centre votre lieu d'habitation et que vous êtes un habitant de la Communauté de Communes.

➤ SECOURS CATHOLIQUE - Les dons

sont à porter aux adresses suivantes :
5 rue André Chalut 24300 NONTRON
tél : 05 53 56 74 45

➤ RESTOS DU CŒUR



Thiviers : rue Pierre Bouillon, 24800 Thiviers
Tél. : 05 53 62 09 96

Nontron : 1 rue du 19 mars 1962 – 24300 Nontron
Tél. : 05 53 56 88 06

➤ TRANSPORT SCOLAIRE



Rappel : mise en place d'un service d'alerte en cas d'intempéries par la transmission de SMS auprès des parents d'élèves.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le Conseil départemental continue d'assurer l'organisation des transports scolaires, mais la Région en assurera la gestion.



➤ RAPPEL : LE PONT BASCULE



UN SERVICE GRATUIT

Le nouveau système permet simultanément la délivrance d'un ticket de pesée et l'affichage du poids sur un écran extérieur. D'une capacité maximum de 50 tonnes, le pont-basculé est à la disposition des agriculteurs et différents utilisateurs.

Portage de repas à domicile

Conserver le plaisir de rester chez vous...

Des repas variés, équilibrés, comprenant un potage, une entrée, un plat principal, un produit laitier, un dessert et un pain vous seront livrés à votre domicile par véhicule frigorifique.

Vous suivez un régime particulier (diabétique, sans sel, pauvre en cholestérol, sans ferment, sans résidus), une diététicienne se charge de le respecter.

Des aides financières : Certaines mutuelles, certaines caisses de retraite ou l'APA (concernant les frais de portage) peuvent prendre en charge une partie du prix de ce service.

La souplesse des commandes des repas : Tous vos repas de la semaine, midi et soir, peuvent vous être livrés. Il vous est aussi possible de choisir vos jours de consommation en fonction du menu ou de vos besoins.

 <p>CENTRE HOSPITALIER de NONTRON</p>	Renseignements et inscriptions, Du lundi au vendredi de 8h à 15h30 au :
	05 53 56 45 87 ucp@ch-nontron.fr

Le service de portage de repas est un pilier du maintien à domicile. Il permet de prévenir la dénutrition et crée un lien social, la visite des livreurs est l'occasion de contact, de contrôle et d'information.



MAIA, un dispositif encore méconnu des familles!

Les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), sont destinées à planifier un parcours personnalisé de prise en soin à domicile. Ce sont des dispositifs de proximité créés dans le cadre du dernier plan Alzheimer.

❖ QU'EST-CE QU'UNE MAIA ?

Une MAIA est un dispositif d'accueil, d'orientation et de coordination qui repose sur une structure préexistante. La MAIA est intégrée au sein d'un conseil départemental, d'un accueil de jour, d'une MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées), d'un hôpital ou encore d'une association France Alzheimer.

MAIA du Nord DORDOGNE - 1 Allée de Bussac - 24300 NONTRON - 05 53 56 91 63

❖ POURQUOI LES MAIA ONT-ELLES ÉTÉ CRÉÉES ?

La MAIA est avant tout une réponse de proximité qui vise à simplifier le parcours des personnes malades et de leurs aidants sur un territoire donné. Elle permet de réduire la dispersion des services en favorisant la circulation de l'information entre les professionnels de santé intervenant auprès de la personne malade et en assurant la coordination des soins à domicile.

❖ A QUI SONT-ELLES DESTINÉES ?

Les MAIA accueillent, informent et orientent les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée mais aussi les aidants, et plus largement toutes les personnes âgées en perte d'autonomie. Lorsque la situation des personnes est jugée « complexe » (isolement, refus de soins, conflits familiaux, situation sociale précaire, etc.), elles bénéficient de l'intervention d'un gestionnaire de cas pour un suivi plus personnalisé.

❖ QUEL EST LE RÔLE SPÉCIFIQUE DES GESTIONNAIRES DE CAS ?

Interlocuteur direct de la personne malade, de sa famille et des professionnels, le gestionnaire de cas assure un suivi intensif du parcours de vie et de soins de la personne malade : évaluation de la situation à domicile, élaboration d'un plan de services individualisé, réalisation des démarches administratives notamment financières, coordination des différents intervenants...

service d'aide à domicile



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Périgord Nontronnais, intervient sur les 28 communes qui constituent le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN).

C'est un établissement public administratif, dont la vocation est d'animer une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de l'intercommunalité, en lien avec les institutions publiques et privées.

Les 110 aides à domicile et auxiliaires de vie accompagnent 690 bénéficiaires. Ces professionnelles aident et stimulent les personnes dans les actes ordinaires et essentiels de la vie quotidienne, ainsi que dans le cadre de la vie sociale et relationnelle.

Myriam MAIGROT et Mélynda MARROIS, les deux référentes sur le secteur de Saint-Pardoux, qui concerne les communes de Milhac de Nontron, Saint Front la Rivière, Champs-Romain et Saint Saud Lacoussière, se tiennent à votre disposition pour constituer des dossiers d'aide à domicile, (dossiers caisse de retraite, APA*) et assurer le suivi des prestations, vous pouvez les joindre au 05.53.60.80 (42) ou (49), ainsi que les jeudis lors de permanences à la Mairie de Saint-Pardoux-La-Rivière de 10 h à 12 h.

Chaque mardi de 9h à 11h45, une responsable action sociale de proximité, Nadine CHAUVET, se tient également à l'écoute des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne. Sa mission est d'informer et orienter les populations vers les services habilités à les renseigner. Suivi administratif, établissement dossier Aide Sociale, Aide Complémentaire Santé, retraite, etc.....Vous pouvez la joindre au 05.53.60.80.48.

Les élus et membre du Conseil d'Administration et l'ensemble des agents du CIAS vous souhaitent une très bonne année et nos meilleurs voeux de santé pour l'année 2018.

****L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) n'est pas récupérable sur la succession, les donations ou les legs.***

«Je reçois fréquemment des appels de leur part. C'est agréable de dialoguer et ils sont toujours d'une grande gentillesse.»

cassiopea
A votre écoute chaque jour

29, rue de Metz
24000 Périgueux
Du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30

Contactez-nous pour tout renseignement et devis gratuit :
05 53 53 54 54
Nos conseillers se déplacent gratuitement à domicile pour une présentation du service.

DEPUIS 1987

Des permanences et des points d'information sur tout le département !
Contactez-nous pour connaître les adresses près de chez vous.

tele.assistance@cassiopea.fr
www.cassiopea.fr

photos et descriptions non contractuelles ANDI CO LES PERIGORDAIS

Cassiopea **DEPUIS 1987**
Téléassistance,
à votre écoute
chaque jour.

cassiopea
TÉLÉASSISTANCE

INFORMATIONS LOCALES



NAISSANCES

10 janvier 2017

Hanaé, Ninon COMBAZ

5, impasse des Carrières

02 mai 2017

Baptiste PEYTOUR MOULINIER

1 bis, impasse des Carrières



MARIAGES 2017

29 juillet

HARLOW Katharine
TASSIN Xavier

Les Farges

12 août

SCHLIENGER Anne
MARTIN Nicolas

Le Pimpidour

23 décembre

WRIGHT Susan
REYNOLDS Kenneth

La Vevrière



DECES

12 janvier

CHERBEIX née LASSIMOUILLAS Yvette

La Bûcherie

19 janvier

PEYTOUR Camille

Les Quatres Routes

3 février

MARCETEAU Robert

Chapelas

12 février

JOUSSELY née PEYTOUR Marie

La Pinalie

1^{er} avril

SIRIEIX Fernand

Maberout

23 avril

CUBERTAFON René

Bonnefond

27 avril

LECLERE née SUCHARAUD Monique

Bourneix

20 mai

REYNAUD Jean

La Bûcherie

24 juin

DAUBUS née PUYHARDY Marthe

Maziéras

25 juillet

VALERY née DESSIMOULIE Hélène

Bonnefond

17 août

FORGENEUVÉ née FAURE Suzanne

Grandcoing

2 septembre

LOUSTEAUD Pierre

Vieille Abbaye

22 septembre

GAY née TRUCHASSOUT Michèle

Rue Georges Rocal

30 septembre

MANDON Elie

9, route du Stade

1^{er} octobre

CHABEAUDIE née JAKAB Elisabeth

Maberout

NOUVEAUX ARRIVANTS

En 2017, Saint-Saud a vu la venue de 35 nouveaux arrivants. Une réunion d'accueil en leur honneur sera organisée en 2018. Pour ceux qui n'en ont pas encore eu l'occasion, la mairie les invite d'ores et déjà à venir, entre autre, s'informer sur les services mis à leur disposition.

De nombreuses transactions immobilières ont également été passées sur la commune en 2017.

UNE PERSONNE HONOREE EN 2017

Le sentier bordant la Dronne entre le moulin de la Coussière et le moulin du Pont, en rive sud, a été nommé **sentier Francis-Delpech** le dimanche 5 novembre 2017, en souvenir de cet ancien président de l'AAPPMA *les Gaules saint-saudaises*. disparu en mars 2009. C'est au cours de l'année 2017, en accord avec les propriétaires riverains, qu'à l'initiative du conseil municipal, une équipe de bénévoles a nettoyé et sécurisé ce sentier jusqu'alors emprunté seulement par les pêcheurs, afin de faire profiter également les promeneurs du cadre particulier que nous offre cette rivière sauvage, la Dronne, dont nous avons la chance qu'elle embellisse si joliment notre territoire.

Il allait donc de soi d'offrir à cette portion de rivière le nom de Francis Delpech, celui-ci ayant beaucoup œuvré avec les membres des Gaules saint-saudaises à l'entretien de la rivière. Sa veuve, Irène, également élue au sein du conseil municipal de la commune, sa fille, Isabelle, et ses petits-enfants, Thibault et Clément, ainsi que de nombreux amis étaient présents lors de l'inauguration du sentier le 5 novembre.



La famille de Francis Delpech aux côtés de Jean-Claude Rousseau, président actuel de l'AAPPMA les Gaules saint-saudaises

LE FOYER RURAL

Les travaux de réfection et de mise aux normes du bâtiment vont démarrer en début d'année 2018. Ils doivent être achevés fin juillet 2018. **Pendant la durée des travaux, la salle des fêtes de Champs-Romain sera gratuitement mise à la disposition des associations de Saint-Saud.**

LA HALLE INAUGUREE

Une première fois sous un soleil radieux, avec tenue de circonstance, et une seconde fois, plus officielle, mais avec le frimas, notre halle a été inaugurée. Elle trône dorénavant au centre du village et veille sur les activités qu'elle accueille tout au long de l'année (marché aux cèpes, vide-greniers, Téléthon, fête du cèpe et du veau sous la mère, marché hebdomadaire, etc.) participant ainsi à l'animation du territoire.



LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Depuis le mois de mai 2017, le marché hebdomadaire se tient tous les vendredis matin de 9 h à 12 h sous la halle à la plus grande satisfaction de tous.

Un producteur de légumes propose des produits frais et de saison, en provenance de sa ferme favorisant ainsi la consommation en circuit court.

Récemment, s'est installé un nouvel étal de produits élaborés à partir de canard : confits – rillettes – pâtés – foie gras réalisés par un artisan local. Quelques producteurs locaux, notamment de miel, viennent aussi de temps en temps proposer leurs marchandises.

Un agriculteur fabriquant des fromages frais devrait aussi s'installer dans les semaines à venir.

Ce marché est essentiel pour la vie de notre commune. Beaucoup de personnes ne pouvant se déplacer le fréquentent assidûment. Venez vite les rejoindre.

MAISON JARRY

Démolie en 2017, l'emplacement des bâtiments sert pour l'instant de parking dans l'attente d'un projet.



LE CIMETIERE ET SON ENTRETIEN

En 2016, la commune a signé la charte Zéro herbicide. Dans ce cadre, un contrat a été signé auprès d'un atelier d'insertion qui est intervenu durant trois fois trois jours en 2017. Cependant, le changement climatique (ou plutôt le dérèglement climatique) a favorisé en 2017 la poussée intempestive des herbes et plantes. Aussi il est prévu qu'en 2018 une journée supplémentaire, dite journée citoyenne, soit organisée afin de permettre aux Saint-Saudais, dans un élan de solidarité et de partage, de participer à l'entretien de ce patrimoine qui leur est cher, le cimetière.

LA CARTE COMMUNALE

Suite à l'enquête publique de décembre 2016, six projets restaient encore à l'étude en 2017. Sur l'ensemble, un a été abandonné, un a été refusé, deux ont été acceptés, et deux autres, en suspens, ont trouvé une solution. Le dossier doit être approuvé par la Communauté de communes et sera transmis en préfecture.

LE CABINET MEDICAL

- **L'OSTEOPATHE**, M. Michaël Ciannamea, de la Coquille, y consulte sur rendez-vous le samedi matin.
- **LE DOCTEUR** depuis la fin novembre 2016, consulte **tous les après-midis du lundi au vendredi**, de 15 h à 17 h et le soir, de 17 h à 18 h, sur rendez-vous. A ces horaires, s'ajoutent les visites à domicile sur rendez-vous.



NOTRE COMMUNE A L'ERE DU NUMERIQUE



Mur de la maison médicale

La Communauté de Communes du Périgord vert nontronnais a réalisé un investissement en installant **le wifi dans notre bourg**. Le boîtier se situe à l'angle droit du cabinet médical et le système est actif depuis la mi-novembre 2016.

➡ **En 2018**, la Communauté de communes réalisera un autre investissement en installant **le wifi au grand étang**, vers le restaurant la Paillotte.

PROJET EOLIEN DE LA QUEUE D'ANE

N'ayant aucune nouvelle officielle depuis le dépôt de permis, nous ne savons où en est le projet. Quoi qu'il en soit, le sujet est toujours sensible et oppose encore pros et antis. Pour cette raison, le conseil municipal a délibéré en avril 2017 en prenant une motion et se déclarant incompétent pour se prononcer sur de tels projets relevant, selon lui, des instances nationales. Par ailleurs, afin de mener à bien les projets en cours et futurs de la commune, le maintien d'une ambiance sereine au sein du conseil municipal est souhaitable.

MOTION RELATIVE A L'INSTALLATION D'EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE SAINT SAUD

Considérant que l'installation et l'exploitation de parcs d'éoliennes est un des éléments de transition énergétique,
Considérant que l'énergie nucléaire représente un réel danger dans notre pays, compte tenu de la vétusté des sites et de la difficulté d'éliminer ses déchets,

Considérant que les plus proches riverains impactés se situent à environ 800 m de la plus proche Eolienne,

Considérant que le caractère sensible de tels projets rend indispensable l'adhésion d'une majorité des habitants et que seules manifestent les personnes qui y sont opposées,

Considérant que les retombées financières pour la commune liées à ce projet, évaluées entre 22 000 et 25 000 € l'an, soit 440 000 à 500 000 € sur 20 ans, durée de vie de ces éoliennes, ne doivent pas être l'élément déterminant,

Considérant que la décision d'implanter ce type de construction ne peut relever de la décision du Conseil municipal,

Regrettant que le conseil municipal, après avoir voté l'accord pour une étude de faisabilité, n'ait pas à nouveau été consulté avant le dépôt du permis,

Considérant que ce type d'implantation ne peut être mené que par les responsables de l'Etat, dans le cadre de projets nationaux, relevant purement et simplement de l'aménagement du territoire,

Considérant que doit perdurer l'unité du Conseil municipal qui s'est donné, entre autres missions, celle de la valorisation de la commune par la préservation et la mise en valeur de son patrimoine (église, halle, foyer rural, entretien des routes, création de sites touristiques...) et pour objectif que la commune occupe toute la place qu'elle mérite au sein du nouveau schéma territorial,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUD

Se déclare et se déclarera incompétent pour se prononcer dans le cadre de l'enquête publique.

COLIS DE NOËL

Les colis et repas de Noël de nos aînés sont pris en charge par la commune depuis 2014. En 2017, c'est la commune de Saint-Front-la-Rivière qui assure l'organisation pour les communes de Champs-Romain, Saint-Front, Saint-Pardoux et Saint-Saud. Les colis sont préparés par les conseillers municipaux respectifs.

TELETHON DES 8 ET 9 DECEMBRE 2017

M E R C I

- **à tous** ceux qui ont participé à la réussite de ces deux journées ;
- **à tous**, particuliers, commerçants, associations, pour vos dons.

Grâce à cette généreuse mobilisation, c'est la somme de **3 965 €** qui a été reversée à l'A.F.M. – Téléthon.

SECURITE INCENDIE

Une bouche incendie a été installée dans le centre bourg, à proximité de la maison médicale, conformément à la demande du SDIS Dordogne.



LE MARCHE DE PRODUCTEURS

Le 21 juillet 2017, le marché des producteurs de pays s'est tenu sur la place du village et a connu un véritable succès.

Les nombreux produits locaux, l'animation musicale et l'organisation par le Comité des fêtes ont contribué à la réussite de cette soirée.

Devenu maintenant un rendez-vous incontournable, ce marché sera reconduit en 2018, le 20 juillet.



AGRICULTURE

L'année 2017 a été marquée par une recrudescence de tuberculose bovine. Huit cheptels ont été touchés sur la trentaine que nous comptons dans la commune.

Plusieurs réunions entre éleveurs et organismes, ou services concernés, ont eu lieu afin d'essayer de comprendre et enrayer cette progression.

Une prophylaxie renforcée a été mise en place sur le secteur ainsi que des mesures de biosécurité. Le réseau SYLVATUB mobilise piégeurs et chasseurs afin de contrôler la présence de la bactérie sur les blaireaux et le grand gibier.

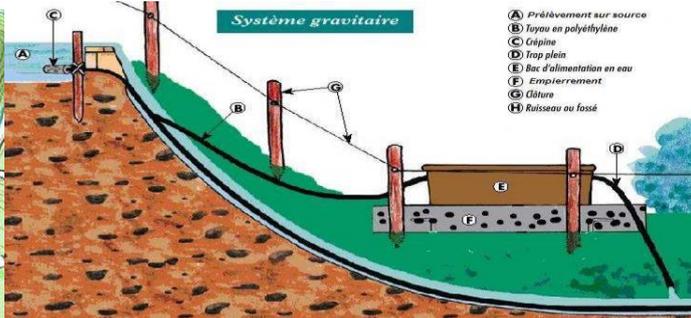
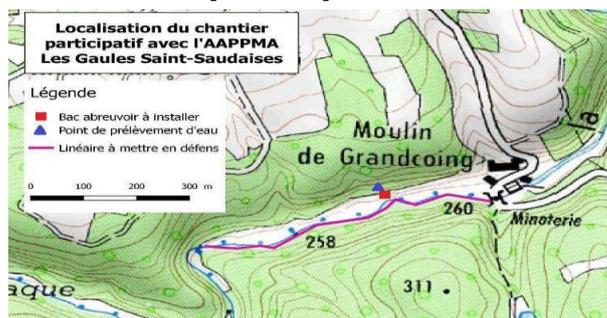
Une entente entre chasseurs et agriculteurs est souhaitable et nécessaire afin de faire diminuer la densité cumulée des sangliers, cerfs et chevreuils.

La campagne de prophylaxie 2018 débute avec beaucoup de craintes.

EAU ET ASSAINISSEMENT

A l'horizon 2021, la commune ne pourra échapper à la restauration du réseau d'assainissement de la partie basse du bourg ainsi qu'à la réfection et l'agrandissement de la station d'épuration. Une participation financière de la commune évaluée à 40 % des travaux (environ 400 000 €) ralentira les investissements futurs.

Chantier participatif sur le territoire de l'AAPPMA de Saint-Saud-Lacoussière



Nature du projet : Pose d'abreuvoir et protection de berges

Actions à réaliser

Mise en place d'un bac abreuvoir avec trop-plein sur source et retour à la source. La coupe de résineux pour dégager la place d'abreuvement et la livraison du matériel seront réalisées en amont par le propriétaire. Enfouissement des piquets avec le tracteur de Mazeau.

Matériel abreuvoir :

Abreuvoir béton 1000 L
Regard 40x40 pour la prise d'eau
1 m³ de gravier 40-60 autour du regard
15 m de tuyau PVC 60 mm
4 m³ de gravier 0-80 autour de l'abreuvoir

Matériel clôture :

40 piquets fournis par l'agriculteur
50 isolateurs pour piquets bois et 1 tendeur
650 m de fil d'acier 1,8 mm

Terrassement :

location d'une minipelle sur la journée
La mise en place de cet abreuvoir pourra servir d'exemple

PARTICIPEZ À L'HISTOIRE DE LA DRONNE

Née en terre limousine, la Dronne arrose l'une des plus belles vallées du Périgord jusqu'au beau village d'Aubeterre en Charente. N'est-elle pas la plus belle rivière de France, selon Elisée Reclus, grand géographe ? Aussi, quoi de plus logique que la rivière sauvage ait déclenché chez quelques-uns l'envie d'écrire son histoire. En effet, la Haute-Dronne est un bien commun. Dans cet esprit, le Parc naturel régional Périgord-Limousin souhaite construire, avec les habitants de la belle vallée où bondit et se faufile la rivière, une histoire conjuguant faits historiques, objets, cartes postales, photos, mais aussi témoignages, anecdotes, souvenirs, légendes, etc.

Vous avez envie de partager autour de la Dronne ?

Vous avez des choses à raconter ?

Vous avez envie d'aller interviewer votre voisin ?

Vous avez chez vous des livres, des cartes postales, des photos de la Dronne ?

Contactez Fanny Labrousse au 05 53 55 36 00

ou f.labrousse@pnrpl.com



La Dronne (Balhada per Mme Tallet)

« Par-delà la Dronne, le bois bourgeonne
Par delà les buissons la Dronne s'en va
Va, va, feuille de ronce,
c'est le vent qui te fait aller
C'est le vent qui te fait venir,
quant à moi, je veux aller dormir
Elle te fait aller, elle te fait venir,
Quant à moi, je veux aller dormir »



La Drona Delai la Drona, lu bois botona
Delai los plais la Drona se'n vai
Vai, vai fuelha de rondre, Qu'es lu vent que te fai'nar
Te faja 'nar, te faja venir
Per ieu me'n vole 'nar durmir
Te faja 'nar, te faja venir, Per ieu me'n vole 'nar durmir



SOS CŒUR DU VILLAGE

Notre village compte parmi ses habitants, des artisans, des commerçants, des agriculteurs, des restaurateurs, des prestataires de services, etc., acteurs du tissu économique local.

Ainsi, la vie du cœur du village est animée par ses commerces de proximité. Ce lieu central bénéficie donc encore d'une dynamique liée à la présence de commerces et artisans vous proposant différents services dont vous avez besoin.

La municipalité soutient ces commerçants qui participent chaque jour au développement du village que vous aimez et vous invite à leur rendre visite : ils vous rendront leur meilleur accueil et des services de qualité.

En effet, le commerce local de proximité est important pour le village, il contribue à son animation, à son ambiance et il procure des services de proximité dont beaucoup hélas mesurent l'importance quand ces commerces disparaissent.

Enfin, si le commerce est un acteur naturel du développement des villages, il est aussi un enjeu urbain et les commerçants font partie intégrante du débat sur le village : par les services rendus, l'animation créée, les liens sociaux et l'attractivité qu'elles suscitent, les activités marchandes sont des composantes majeures de l'environnement urbain qu'elles contribuent à structurer. Le commerce contribue donc largement à l'aménagement des territoires et aux équilibres.

LE FIL ROUGE ...Petite réflexion sur le rapport entre notre alimentation et le changement climatique

Combien émettons-nous de gaz à effet de serre pour manger des fruits et légumes ?

	Rejet de gaz à effet de serre en kg de CO2 (source Ademe)
1 kg de fruits et légumes de saison français	0,12 kg
1 kg de fruits et légumes de saison européens	0,22 kg
1 kg de fruits et légumes hors saison français	2,5 kg
1 kg de fruits importés par avion	7,3 kg

Il semble donc urgent de revoir nos habitudes de consommation : des solutions existent ! Certains vous diront qu'elles sont plus coûteuses, mais il est intéressant de faire le calcul et de comparer ce qui est comparable. Préférez tout d'abord les produits locaux. Consommez des fruits et légumes de saison, évitez les produits industriels déjà transformés, car là aussi il aura fallu beaucoup d'énergie pour la transformation.

ET.....UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ENGAGE PAR LE PARC

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin poursuit son engagement pour le développement d'une **alimentation de qualité sur le territoire**. C'est la suite du programme Cantines gourmandes. L'objectif est d'apporter aux cuisiniers de restaurant collectif des clés pour qu'ils puissent incorporer des produits bio et locaux dans les repas tout en respectant l'équilibre des menus, en diminuant le gaspillage et en respectant les coûts. Pour que ces actions se poursuivent et s'inscrivent dans un projet plus large autour de l'alimentation, le Parc met en place un Projet Alimentaire Territorial. Derrière ce projet, il y a la volonté d'établir un état des lieux des opportunités et des besoins du territoire, de rassembler les acteurs et faire connaître les initiatives et surtout de définir des actions prioritaires et stratégiques. **Le dynamisme et la durabilité d'un territoire se voit aussi dans les assiettes.** contact : Cécile Robert – c.robert@pnrpl.com

INFORMATIONS GENERALES

➤ LA CARTE GRISE A PORTER DE CLIC !

NOUVEAU

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration) ;
- d'une demande de changement d'adresse ;
- d'une demande de changement de titulaire ;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile,
- Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr



➤ SIDE – Syndicat intercommunal des eaux de la région de Nontron

Transfert des compétences eau et assainissement à la CCPN

Il a été proposé d'effectuer le transfert des compétences eau et assainissement vers la CCPN, entraînant de fait la dissolution du SIDE au 31 décembre 2017. Et c'est à partir de janvier 2018 que la Communauté de communes Périgord nontronnais aura la compétence eau et assainissement.

Une nouvelle structure, la Régie des Eaux, sera divisée en deux services séparés administrativement et comptablement, tout en étant mutualisés au niveau du personnel et du matériel :

- la Régie de l'Eau
- la Régie de l'Assainissement

L'objet de la Régie des Eaux est d'assurer :

- l'exploitation du service public d'eau potable
- l'exploitation du service public d'assainissement :
 - . collectif
 - . non collectif
 - . eaux pluviales

Pour Saint-Saud sud, un transfert partiel de la gestion de la compétence AEP (adduction d'eau potable) au SIAEP de la Chapelle-Faucher s'effectuera : il n'y aura donc pas de changement pour les habitants de la partie sud de Saint-Saud déjà affiliés à ce syndicat.

➤ VOIRIE : TRANSFERT DE COMPETENCE

Le Conseil communautaire de la CCPN, par délibération du 28 septembre 2017, s'est prononcé sur la conservation de la compétence optionnelle voirie d'intérêt communautaire comportant trois volets : la création, l'aménagement et l'entretien des voies. Le transfert de la compétence voirie s'appuiera sur la notion de partage de l'espace public entre les communes et la CCPN, en fonction du schéma routier qui a été établi. Le schéma routier a déterminé le réseau de voirie d'intérêt communautaire en fonction de sa situation, de son intérêt, le reste des voies demeurant à destination communale

Les voies intercommunales seront strictement définies dans le schéma routier correspondant.

Les éléments constitutifs de voirie transférés à la CCPN sont notamment :

- voie communale reliant deux routes départementales ;
- voie communale ayant fonction de liaison entre deux communes ;
- voie communale ayant un intérêt économique ;
- voie communale ayant un intérêt touristique ;
- voie communale et non chemin ;
- les ouvrages d'art se situant sur ces voies.

Bien entendu les communes participeront financièrement à ces projets sous forme de fonds de concours à hauteur de 40 %.

➤ ACTION D'ERADICATION DE LA GRENOUILLE TAUREAU



en partenariat avec la Fédération des gardes particuliers de la Dordogne

8 soirées de tir sur Thiviers+2 sessions en journée (41h26)

4 soirées de tir sur Piégut-Pluviers (12h40)

2 soirées de tir sur Saint-Saud (7 h 05)

13 passages « pontes » sur Thiviers

4 semaines de piégeage sur Thiviers

	Thiviers				Piégut-Pluviers			St-Saud		
	T	J	SA	A	T	J	A	T	J	A
Piégeage	133	103	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirs	415		3	6M + 3F	0	1	1M	0	0	0
Pontes	2				0			0		
TOTAL	663				2			0		

Légende : T : têtard ; J : juvéniles ;
SA : sub-adulte ; A : adulte

13 passages « pontes » sur Thiviers Aucun individu observé ou entendu à Saint-Saud-Lacoussière = **Absence totale de l'espèce ?**

Après quelque millier de grenouilles taureau recensé sur le territoire de la commune de Saint-Saud,, il s'avère aujourd'hui qu'une situation normale se soit enfin installée depuis deux ans et ce, grâce à l'intervention soutenue des gardes particuliers de Dordogne.



LA FORÊT

Qu'est-ce que la forêt ?

La qualification de foncier forestier désigne des réalités différentes selon les définitions statistiques (terrain boisé *), scientifiques (forêt **) ou des textes législatifs (surface boisée ***). Ainsi l'emploi des termes « surface boisée » n'a pas la même signification que celui de « bois et forêt » ni de forêt « tout court ».

Sont ainsi soumis par principe au Code forestier les bois et forêts appréciés selon leur nature réelle, ce qui englobe :

- les forêts dense ou non, les massifs forestiers ;
 - les bois, boqueteau ou bosquet ;
 - un terrain devenu boisé ;
 - un terrain comptant à peine une centaine de plants à l'hectare ;
 - les bois en coupe rase ou dont tous les arbres ont été détruits par un incendie ou une tempête.
- (art. L 111-1 et L 111-2 du Code forestier).

Distinction entre forêt publique et forêt privée.

Dans les esprits, la forêt appartient à tout le monde et constitue un espace de détente et de loisir. Rares sont ceux qui savent, ou qui se comportent comme s'ils savaient, qu'une forêt appartient à quelqu'un. Beaucoup croient être dans un espace public qui leur est largement ouvert. Pourtant si certaines forêts ou espaces boisés appartiennent à des personnes publiques, 90% de la forêt du Massif Central, par exemple, est détenue par des propriétaires privés.

Cette distinction unique en France génère un régime juridique particulier pour chacune des parties :

-la propriété privée de la forêt trouve son fondement juridique dans le Code civil mais aussi dans le Code forestier.

-la propriété publique nous renvoie au code général de la propriété des personnes publiques ainsi qu'au Code forestier.

Valorisation du patrimoine forestier privé et encouragement à sa gestion :

Il s'agit de favoriser le regroupement de la gestion forestière et ainsi de valoriser le foncier forestier sans transfert de propriété, frein fréquemment cité par les propriétaires. Depuis plusieurs années, des démarches de regroupement volontaire pour la gestion, sans transfert de propriété existent.

En effet, les propriétaires forestiers d'un même secteur peuvent se regrouper afin d'assurer en commun la gestion de leurs parcelles. Le regroupement peut être ponctuel ou informel, mais il peut également être structuré et durable avec la création d'une structure dédiée.

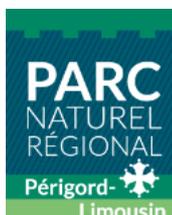
Retenons seulement les associations syndicales sans transfert du droit de propriété qui permettent de regrouper des propriétaires forestiers qui souhaitent réaliser des travaux ou des opérations communes de mise en valeur de leurs parcelles au sein d'un périmètre défini :

-l'association syndicale libre (ASL) est un regroupement de droit privé constitué par consentement unanime des propriétaires intéressés. Elle se caractérise par sa grande souplesse et sa forme peu contraignante.

-l'association syndicale autorisée (ASA) est un établissement public à caractère administratif, créé à l'occasion d'un projet revêtant un caractère d'intérêt général. C'est une forme de regroupement plus complexe et contraignante pour les propriétaires. En effet, elle est créée, modifiée et dissoute par arrêté préfectoral. De telles associations sont souvent constituées lors de la création de voirie forestière desservant plusieurs propriétaires. (in Foncier forestier et aménagement du territoire, de Marie Forêt, 2015)

Pour en savoir plus : www.adeli-asso.com

LIFE : LES TRAVAUX DE L'ANCIEN MOULIN DE ST-SAUD



Après les travaux de restauration de la continuité écologique effectués depuis 2015 sur 3 sites de Bussière Galant, le ruisseau de Chantres, l'ancienne usine hydroélectrique et la tannerie de Saint-Pardoux-la-Rivière, la forge de Chapellas, et d'autres sites, c'est sur le seuil de l'ancien moulin de Saint-Saud (dit moulin de la Coussière) que des travaux ont été effectués durant l'automne 2017. Ils ont permis d'agrandir une brèche déjà existante dans l'ouvrage et à réagencer les blocs afin d'améliorer la franchissabilité pour les poissons et les sédiments.

Cette mission a été confiée par l'association ALAIJE de Brantôme et coordonnée par le Parc.

SMD3 traitement des ordures ménagères

47,1 % des déchets produits en Dordogne sont valorisés

La part de déchets valorisés en Dordogne continue sa progression. Ainsi, près de la moitié des déchets générés en Dordogne sont valorisés, que ce soit par recyclage, compostage ou autre.

Bilan du Programme Local de Prévention

-7,6 %  objectif atteint !

Depuis fin 2010, le SMD3 s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets, avec le soutien de l'ADEME. En partenariat avec l'ensemble de ses adhérents, les associations, les professionnels et tous les périgourdins, l'objectif de réduire la quantité des ordures ménagères et assimilées a été atteint avec -7,6 %.

Les efforts doivent se poursuivre car la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte nous demande de diviser par deux les déchets enfouis, de mieux trier et valoriser avec comme objectif l'année 2025. En effet, aujourd'hui 120 000 tonnes de déchets sont enfouies chaque année, l'objectif est de ramener ce poids à 60 000 tonnes. Par ailleurs, il faut également savoir que lorsque les sacs jaunes des particuliers sont mal triés, le SMCTOM doit verser des pénalités au SMD3.



La Terre meurt (Charles Aznavour)
...Dans cinquante ans, qu'allons-nous faire
De ces millions de détritux...
...La Terre meurt
L'homme s'en fout
Il vit sa vie
Un point, c'est tout.
Il met à son gré, à son goût,
Le monde sens dessus dessous
La Terre meurt
Où allons-nous?
La Terre meurt
Réveillons-nous !

LE RELAIS

A Saint-Saud, ce container textile se situe près de l'atelier municipal. Tous les textiles usagés ou non, et objets en cuir (chaussures, ceinture, sac,...) peuvent être déposés à l'intérieur du container après avoir été mis préalablement dans un sac poubelle.

Depuis le 1er Janvier 2016, 1 801 kg de TLC (textile, linge de maison, chaussures) ont été collectés sur la commune (et ce, jusqu'au 8 novembre 2017).

La collecte sélective des TLC constitue **une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle permet aussi la création d'emplois durables dans les territoires et apporte une réponse concrète aux grands enjeux environnementaux.**

Le Comité féminin Dordogne pour le dépistage des cancers.

Contact : 05 53 07 06 67 comitefeminin24@wanadoo.fr

Comme de très nombreuses communes en Dordogne, Saint-Saud organise depuis 2014 un événement dans le cadre d'Octobre Rose. Jusqu'à présent, cet événement s'est concrétisé sous la forme d'une randonnée dont les fonds collectés sont remis au Comité féminin Dordogne, dont voici quelques-unes des actions.

Mais **le Comité féminin de dépistage des cancers propose, en plus, des ateliers d'onco-nutrition et de sophrologie** à Périgueux.

Des séances gratuites pour les personnes en rémission ou soignées pour un cancer

En effet, les méthodes dites psychocorporelles agissent sur l'anxiété et le stress. Elles diminuent la sensation de douleur et apportent un bien-être physique et psychique.

La relaxation est une forme de détente profonde qui a des effets visibles sur l'organisme : baisse du rythme cardiaque et respiratoire, augmentation de la température corporelle, dilatation des vaisseaux sanguins, relâchement musculaire. Elle apporte également un bien-être psychique, une sensation de tranquillité et de calme. Utilisée de façon préventive, **elle peut aider à mieux faire face aux situations stressantes**, qui augmentent la douleur (par exemple, avant des soins ou des examens médicaux).

L'hypnose. Le mot hypnose vient du grec hypnos, qui signifie « sommeil ». Pourtant l'hypnose ne consiste pas à s'endormir, mais à porter son attention sur quelque chose (une image, une odeur, une sensation, une musique, un son) ou sur la recherche de souvenirs. Au cours de cette expérience, les sensations ou la perception des choses se modifient progressivement. Nous pratiquons tous un peu l'hypnose sans le savoir, lorsque nous sommes concentrés au point « de ne plus entendre » les voix et les bruits extérieurs. Dans le cadre du traitement de la douleur, **l'hypnose aide à moins ressentir la douleur**. Cette technique nécessite l'intervention d'un professionnel formé à l'hypnose (médecin, psychiatre ou psychologue). Il est possible d'apprendre aussi, auprès de ces professionnels, des exercices d'auto-hypnose qui permettent de retrouver par soi-même cette expérience.

La sophrologie. La sophrologie est proche de l'hypnose et de la relaxation. Elle consiste à pratiquer des exercices respiratoires, un relâchement musculaire, ou encore des exercices de détournement de l'attention.

La sophrologie aide à trouver en soi des **ressources pour mieux gérer la douleur** : savoir se relaxer et se détendre par exemple. Elle est utile en particulier dans les situations de stress et dans le traitement des douleurs chroniques.

Recherche

Cancer: les raisons d'espérer. Il y a trente ans, on guérissait un cancer sur trois, un sur deux aujourd'hui. Les nouvelles thérapies portent de grands espoirs, pour les chercheurs et les malades. Pour eux, une (r) évolution est en marche.

Mais quelles solutions ? La prévention avant tout ! Elle éviterait au moins 15 000 cas chaque année. Comment ? Justement, par des campagnes de prévention ciblées sur ces populations les plus à risques. Mais il faut aussi « une volonté politique de repenser l'éducation, l'urbanisation, les transports et l'emploi. »



➤ **PRECARITE ENERGETIQUE : LE SDE 24 VOUS INFORME (05 53 06 62 00)**

➔ aides auxquelles vous avez droit pour vous aider à payer vos factures :

. le fonds solidarité logement (FSL, aide financière) : sous conditions de ressources. Contacter le Conseil départemental de la Dordogne : <https://www.dordogne.fr/logement/>

aide_financiere_du_fsl_pour_des_impayees_de_loyer_ou_de_charges/262-3

les tarifs sociaux de l'énergie (gaz et électricité) : selon vos revenus et pour votre résidence principale. Ces aides sont cumulables.

Vous n'arrivez pas à payer vos factures d'énergie : en cas de difficultés financières temporaires, prévenez votre fournisseur pour discuter des modalités et des échéances de facturation afin d'éviter la coupure.

Comment bénéficier des tarifs sociaux de l'énergie ? C'est automatique dans la majorité des cas.

. si vos ressources vous permettent de bénéficier de la CMU ou de l'aide à la complémentaire santé (ACS) ;

. ou si le revenu fiscal de référence de votre foyer est inférieur à 2175 € par part fiscale ;

Vous répondez aux critères d'attribution et vous n'en bénéficiez pas !

Bien que la procédure soit automatique, certains foyers ne bénéficient pas du processus automatique d'attribution (non titulaire d'un contrat d'électricité, familles recomposées...). dans ce cas, téléphoner aux numéros verts ci-dessous pour vérifier votre éligibilité et mettre à jour votre dossier : électricité : 0800 333 123
gaz naturel : 0800 333 124

➤ ECONOMISER L'ENERGIE

Cependant il est tout à fait possible de faire des économies et de consommer moins : suppression des veilles sur les appareils, achat d'équipements efficaces (éclairage basse consommation, électroménager classe A, A+, A++), le bon entretien de la chaudière, ou par la réalisation de travaux d'énergie plus conséquent.

Le chauffage est le plus grand consommateur d'énergie dans la maison : pour réduire votre consommation, la première priorité est l'isolation : isoler les combles, le plancher du rez-de-chaussée, les murs, changer les fenêtres... de quoi très sérieusement réduire votre facture !

Si vous hésitez pour des raisons économiques, entre les énergies fossiles conventionnelles et les énergies renouvelables respectueuses de l'environnement (bois, énergie solaire, ou sur le type de matériel à installer, un conseiller est à votre disposition pour vous fournir un comparatif entre ces différentes solutions : contacter Emilie RABETEAU au Parc 05 53 55 36 00 ou e.rabeteau@pnrpl.com

A SAVOIR EGALEMENT

La loi transition énergétique

Grâce à la loi transition énergétique, MesAmpoulesGratuites.fr vous permet de recevoir gratuitement 5 ampoules LED. Cela est possible grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie – CEE. Les CEE permettent aux particuliers de bénéficier de primes énergie pour chaque opération d'économies d'énergie réalisée (rénovation, isolation, chauffage, ampoules...). Depuis le 1er janvier 2016, les revenus des ménages sont pris en compte pour calculer ces subventions ou primes énergie. En fonction de vos revenus vous pourrez bénéficier d'une subvention qui pourra couvrir jusqu'à 100% du prix de vos ampoules LED. Renseignez-vous sur <https://www.mesampoulesgratuites.fr/>



BENEFICIEZ DE CONSEILS ET D'AIDES FINANCIERES POUR AMELIORER VOTRE LOGEMENT !

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN) poursuit actuellement une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), en partenariat avec le Conseil Départemental de Dordogne (C024) et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

- Ce programme de soutien technique et financier à l'amélioration de l'habitat est destiné : aux propriétaires occupants* (résidence principale) sur tout le territoire selon des plafonds de ressources,
- aux propriétaires bailleurs sur tout le territoire pour les logements occupés et en centres-bourgs pour les logements vacants.

Les travaux éligibles concernent principalement :

- **l'amélioration énergétique** : l'isolation de combles de toitures, de planchers et de murs, le changement de fenêtres, de portes et de volets, la ventilation, l'installation ou le changement de systèmes de chauffage, la réfection de la couverture...
- **l'adaptation à l'âge ou au handicap** : l'installation d'un monte-escalier, l'adaptation des sanitaires, la transformation d'une baignoire en douche, l'amélioration des accès, l'aménagement de pièces accessibles...
- **la sortie d'insalubrité** : tout élément permettant d'améliorer la décence et la sécurité de logements vétustes.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Monsieur Ivan CAZAUX - Responsable du service Habitat-Logement
Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN)

9 avenue du Général Leclerc 24300 Nontron 05 53 56 25 36 – habitat@ccpn.fr

*Aucune restriction d'âge ou d'ancienneté ou d'occupation du logement - Les usagers sont éligibles.

** Le Revenu Fiscal de référence (RFR) est indiqué sur votre dernier avis d'imposition (ou de non-imposition).

LISTE DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES du PERIGORD NONTRONNAIS

ABJAT SUR BANDIAT, AUGIGNAC, BUSSEROLLES, BUSSIÈRE BADIL, CHAMPNIERS REILHAC, CHAMPS ROMAIN, CONNEZAC, ETOUARS, HAUTEFAYE, JAVERLHAC ET LA CHAPELLE SAINT ROBERT, LE BOURDEIX, LUSSAS ETNONTRONNEAU. MILHAC DE NONTRON, NONTRON, PIEGUT PLUVIERS, SAVIGNAC DE NONTRON, SCEAU SAINT ANGEL, SOUDAT, SAINT BARTHELEMY DE BUSSIÈRE SAINT ESTEPHE. SAINT FRONT SUR NIZONNE, SAINT FRONT LA RIVIERE SAINT MARTIAL DE VALETTE, SAINT MARTIN LE PIN, SAINT PARDOUX LA RIVIERE, SAINT SAUD LACOUSSIERE, TEYJAT. VARAIGNES

INFORMATION SANITAIRE

le réseau SYLVATUB, en charge de la surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage.

Depuis plusieurs années notre département est confronté à une recrudescence de tuberculose bovine. Or, cette maladie animale chronique, due à la bactérie *Mycobacterium bovis*, a des conséquences sanitaires et économiques considérables en élevage bovin. De plus, elle peut frapper beaucoup d'autres espèces de mammifères. Ainsi, en parallèle de la recherche dans les troupeaux bovins, le dispositif SYLVATUB vise à surveiller la présence et la circulation de la bactérie au sein de la faune sauvage. Ce réseau national est en application en Dordogne depuis 2011 et plusieurs programmes de surveillance et de diagnostic sont actuellement menés à l'échelle du département. La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de Populations) est en charge de leur application, en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire Bovins, la Fédération Départementale des chasseurs, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Association des Lieutenants de Louveterie et l'Association des Piégeurs agréés.

Dans ce cadre, une veille sanitaire est conduite sur l'ensemble de la Dordogne, basée sur la déclaration des cas suspects de tuberculose sur le grand gibier et le blaireau. A cela s'ajoute une surveillance sur des échantillons de sangliers chassés et de blaireaux piégés dans les communes du département les plus à risque (=surveillance programmée). Cette surveillance s'appuie sur le réseau des chasseurs et des piégeurs de Dordogne, qui participent de manière bénévole à nos actions. Un arrêté préfectoral encadre le piégeage et les mesures propres à notre département.

VOUS POUVEZ VOUS AUSSI PARTICIPER A LA SURVEILLANCE DU RESEAU SYLVATUB

- Toute personne peut signaler un blaireau retrouvé mort en bord de route, afin qu'il soit analysé pour la tuberculose bovine (si son état de conservation le permet). Pour cela, merci de prévenir la coordinatrice Dordogne du réseau Sylvatub (Stéphanie DEPRAZ, au 0647225802) ou la mairie de St Saud qui transmettra l'information au réseau.
- Si vous êtes chasseur, n'oubliez pas de prévenir la fédération des chasseurs si vous rencontrez des lésions suspectes de tuberculose (nodules sur les organes) lors de l'examen de carcasse des cerfs, chevreuils ou sangliers. Des prélèvements pourront ainsi être faits pour réaliser une analyse de tuberculose bovine.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter la page internet sur le réseau national Sylvatub : <http://www.plateforme-esa.fr/node/35789> - Stéphanie DEPRAZ Coordinatrice du réseau Sylvatub- Dordogne - s.depraz@eleveage24.com

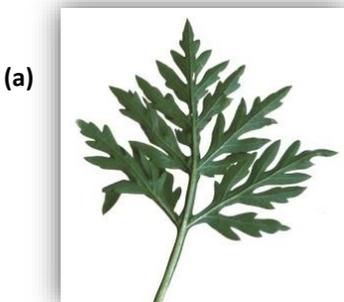


Lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Nouvelle Aquitaine

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

• Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.



(b)



(d)



Sources images : (a), (c), (d) www.ambrosie.info.fr; (b) CBNSA

- **Pourquoi lutter contre cette espèce ?**

Impact sanitaire

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

Impact économique

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

Impact environnemental

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambroisie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

- **Comment agir ?**

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

Les actions préventives

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....
- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.
- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.
- Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

Les actions curatives

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.
- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée a minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.
- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

Les précautions générales

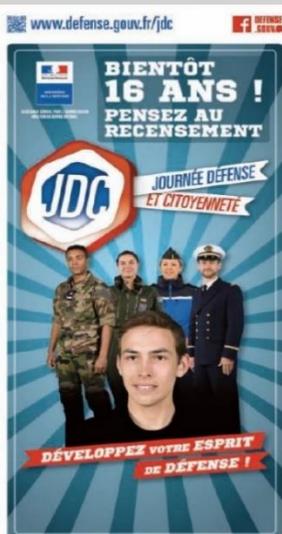
- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.
- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.
- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.
- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (<http://www.ambroisie.info/pages/detruire.htm>). Un apport en déchetterie ou le dépôt sur place sont également envisageables. L'incinération n'est autorisée que dans les départements ayant un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambroisie. A ce jour, l'ancienne Aquitaine n'est pas concernée par un arrêté préfectoral.
- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.



Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement :

Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine 62 Rue Victor Hugo - 33140 Villenave d'Ornon
Mob: 07-81-61-79-99 | Tel: 09-67-01-58-68 Email : zna@fredon-aquitaine.org

Centre du service national de Limoges



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr>
En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, le maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement : 05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



COMMUNIQUE DE PRESSE

Une application mobile pour la JDC

Afin d'accompagner les 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté** (JDC), la direction du service national lance son application pour Smartphone.

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

Géo-localiser leur site de JDC, préparer

leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;

Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...);

Prendre contact facilement avec le centre du service national dont ils relèvent, pour demander un changement de date de convocation, évoquer une situation de handicap, etc ...);

Obtenir plus d'informations post JDC sur les opportunités de carrières au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.



Ceux qui ne possèdent pas de Smartphone ont toujours la possibilité d'entreprendre leurs démarches de manière « classique » par contact téléphonique auprès du centre du service national dont ils dépendent.

Le développement de cette application s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique qui vise à utiliser davantage les outils numériques dans la relation entre l'administration et les usagers.

La direction du service national porte le lien Armée/Nation et le parcours de citoyenneté qu'elle est chargée d'animer au travers de trois étapes :

L'enseignement sur la défense, délivré lors de la scolarité en classes de troisième et de première,

Le recensement citoyen, démarche civique obligatoire à effectuer à partir de 16 ans par les jeunes Français auprès de leurs mairies de résidence,

La journée défense et citoyenneté qui donne, entre autre, accès aux examens (scolaires) aux concours de la fonction publique, au permis de conduire.



Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jd

Androïdes



iOs

Centre du service national de Limoges
38, rue du pont St Martial - 05 55 12 69 91
csn-limoges.com.fct@intradef.gouv.fr

REJOIGNEZ LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Vous aimez l'action ? Vous souhaitez aider les autres ?

Vous avez l'esprit d'équipe ?

Alors adressez votre demande d'engagement écrite au chef de centre le plus proche

les conditions d'accès au volontariat :

- être âgé de 18 ans ;
- répondre aux critères d'aptitude physique et médicale ;
- résider ou travailler à proximité du centre d'incendie et de secours où vous souhaitez signer un engagement ; s'engager à respecter et à adhérer aux valeurs défendues par le corps départemental.



L'effectif de la Dordogne est constitué de 1 350 sapeurs-pompiers volontaires.

JOB D'ETE AU QUEBEC

appel à candidature

Vous êtes étudiant, âgé d'au moins 18 ans, titulaire du permis de conduire.

Vous aimez les voyages et les rencontres,

Vous êtes intéressé par un emploi d'été de six semaines au Québec.

Venez vous renseigner sur les conditions de candidature

à la mairie de Saint-Saud ou en téléphonant au 05 53 56 97 03,

à la mairie de Saint-Pardoux au 05 53 60 81 70,

ou auprès de M. Daniel Chicon, président du jumelage, au 05 53 60 92 78.

En 2017 nous avons accueilli Marianne Nadaud.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS DES MINEURS

A compter du 15 janvier 2017, un nouveau dispositif est mis en place (décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016) concernant la sortie du territoire pour tout mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale. Toute demande devra être matérialisée par un formulaire CERFA n° 15645*01 dûment complété et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire (formulaire téléchargeable depuis le site www.service-public.fr). Ce dispositif d'AST est applicable à tous les mineurs résidant habituellement -en France.



En 2016, la Mission locale a accompagné 1102 jeunes du Nord Dordogne dans leur accès à l'emploi, à la formation et dans la résolution de leurs problèmes quotidiens. Plus d'un sur deux ont signé un contrat de travail ou sont entrés en formation dans l'année.

44 % des jeunes accompagnés ont travaillé en 2016.

1160 contrats signés en 2016 par 482 jeunes : 64 CDI, 464 CDD, 452 missions d'intérim, 30 contrats aidés, 81 emplois d'avenir, 60 contrats en alternance et 9 autres contrats.

Pour pouvoir proposer ou susciter ces contrats, la Mission locale travaille au quotidien avec les entreprises du territoire. Connaître leurs métiers, leurs besoins, leurs contraintes est en effet indispensable pour pouvoir être un connecteur entre jeunes et entreprises. En 2016, la Mission locale a travaillé avec 169 entreprises du territoire et des agglomérations limitrophes. La Mission locale est également « prescriptrice » de contrats aidés, c'est-à-dire qu'elle est mandatée pour valider et signer les aides de l'Etat pour les jeunes qu'elle accompagne. Elle a signé 5 conventions de partenariat avec Adecco, Start People, Proman, Optiméris et Profil intérim avec la FAFTT pour la transmission d'offres, la préparation de jeunes aux entretiens, l'intervention de professionnels dans les groupes Garantie Jeunes. Par ailleurs, la Mission locale a co-organisé un Forum emploi le 18 mai 2016 à Nontron avec Pôle Emploi et les EEE.

- **Le Parcours d'Accompagnement à l'Emploi et à l'Autonomie**

Le PACEA est un nouveau dispositif d'accompagnement des jeunes qui concernera à terme la majorité des jeunes accompagnés. Il formalise un engagement réciproque avec des objectifs déterminés au départ et au fil de l'accompagnement. Composé de plusieurs phases, il peut intégrer plusieurs étapes dont la Garantie Jeunes. D'une durée de 24 mois, il fait suite à un « diagnostic approfondi » établi pour chaque jeune. Le PACEA ouvre droit à une aide financière ponctuelle.

- **Une aide à la mobilité**

33% des jeunes accompagnés par la Mission locale n'ont aucun moyen de locomotion.

- location de 2 roues : en 2016, 18 jeunes ont bénéficié d'une location de 2 roues par AFAC 24 vis la Mission locale pour aller travailler ou se former.

- aides aux permis : en 2016, 27 jeunes ont obtenu via la Mission locale une aide au permis dans le cadre du Pass Conduite régional (500 € environ par jeune). **Santé** : 141 jeunes ont pu être reçus par la conseillère du Point Relais Santé en 2016. Ils viennent pour une écoute, des informations, un relais vers des partenaires ou des soignants, des démarches de couverture sociale. Au total, cela représente 568 rendez-vous individuels sur 2016 et 76 bilans de santé réalisés par le centre de bilan CPAM.

Mission locale du Haut Périgord : (siège) Maison des Services, rue Henri Saumande 24800 Thiviers tél. 05 53 52 59 91

Mission locale du Haut Périgord : (antenne) Place Paul Bert 24300 Nontron tél. 05 53 60 82 85 /87

missionlocale.thiviers@wanadoo.fr

ou

missionlocale.nontron@wanadoo.fr

REGLEMENTATIONS DIVERSES

L'EMPLOI DU FEU

TABLEAU DE
SYNTHESE
pour une commune rurale

	du 1er Mars au 30 septembre tout brûlage est interdit	
	du 1^{er} octobre à fin février	
	Brûlage des déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage	Brûlage des déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte,...)
Terrain situé dans une commune rurale (1)	Soumis à déclaration (3) Règles de sécurité (voir ci-dessous)	
Professionnels (2)	interdit	

(1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale.

(2) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives.

(3) le modèle de déclaration à fournir est annexé à l'arrêté préfectoral.

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- les brûlages ne peuvent être pratiqués **qu'entre le 1^{er} octobre au dernier jour de février, entre 10 h et 16 h et hors situation exceptionnelle (pollution atmosphérique...)**.
- les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après **établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie**.
- les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- **le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie** échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages

- avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres,
- pour les parcelles d'une surface supérieure à 5 ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5 ha maximum séparés de bandes des terres nues d'au moins 10m de large,
- mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.
- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune. **Pour tout complément d'information, se renseigner auprès de la mairie pour consulter l'arrêté préfectoral complet.**

L'ELAGAGE

Un état des lieux des routes bordées d'arbres a été effectué par la commune : **48 km sont à élaguer (alors qu'il y en avait 41 km en 2016)**. Chaque année des routes sont refaites et l'ombre sur la chaussée, due aux arbres, entraîne la détérioration rapide du revêtement.

Il est donc nécessaire de rappeler à chacun que l'élagage des arbres incombe à chaque propriétaire.

Seule, l'entreprise Enedis prend en charge l'élagage et l'abattage de vos plantations si celles-ci ne sont pas situées à **des distances réglementaires de sécurité**.

En 2016, certains habitants avaient procédé à l'élagage de leurs arbres en bordure de route. Cet acte de civisme responsable est à suivre.

LE DEBROUSSAILLEMENT

C'est un devoir, mais aussi une obligation.

En tant que propriétaire d'un terrain bâti situé en Aquitaine, vous devez être concerné par le débroussaillage.

L'Aquitaine, boisée sur 1,8 millions d'hectares est classée à haut risque feu de forêt depuis 1992 par la Commission européenne.

De nombreux départs de feu pourraient être évités sur simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures obligatoires est le débroussaillage dont les dispositions sont définies par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 et les règlements départementaux de protection de la forêt.

Où débroussailler ?

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque : le propriétaire ou son ayant-droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir.

Il est obligatoire dans un **rayon de 50 m** minimum autour des constructions.

Cette obligation peut être portée à **100 m** par décision motivée du maire ou prescription dans un Plan de Prévention des Risques contre les incendies de Forêt (PPRIF).

Informations en mairie ou sur le site de la Préfecture :

www.dordogne.pref.gouv.fr ou sur le site de la DFCI www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr

textes réglementaires en vigueur : Code forestier (art L 321-5-3), arrêtés préfectoraux relatifs à la protection de la forêt contre l'incendie (06/2001 pour la Dordogne), Plan local d'urbanisme, Plan d'Occupation des sols, Zone aménagement concertée



REGLES DE COMMUNICABILITE DES DOCUMENTS D'ETAT CIVIL

Les **recherches généalogiques** sont devenues, depuis quelques années déjà, un loisir en évolution constante. En effet les services d'archives départementaux et les mairies sont souvent sollicités pour répondre à ce type de demande. Or n'oublions pas cependant que les secrétaires de mairies ne sont pas tenues de se substituer aux particuliers pour faire des recherches généalogiques (DGAF 1983, 1990).

- Il peut donc être utile de préciser ici les termes de l'article L213-2 du Code du Patrimoine, qui encadre la communication des archives publiques et précise que seuls les actes de décès et les tables décennales (si non reliées avec des actes de naissance et mariage de moins de 75 ans) sont communicables immédiatement.
- **Quant aux registres de naissance et de mariage, ils ne peuvent être communiqués dans leur ensemble qu'au bout de 75 ans. Ces délais s'appliquent quel que soit le motif de communication (consultation ou reproduction).**

Attention, ces délais régissent la consultation directe des registres ; ils n'interdisent évidemment pas les demandes d'**extraits** ou de copies intégrales d'actes dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires et dans les formes limitativement définies par l'Instruction générale relative à l'état civil (IGREC).

En conséquence, l'autorisation d'accès et de reproduction doit ainsi être limitée aux registres librement communicables : tables décennales (sauf si reliées avec des actes de naissance et mariage de moins de 75 ans) et registres des décès dans leur ensemble ; registres des naissances et des mariages de **plus de 75 ans**.

- **En ce qui concerne la reproduction et la photographie : la reproduction ne constitue pas un droit. La photocopie quant à elle est possible lorsqu'elle n'entraîne pas de dégradation mais reste formellement interdite pour tous les registres. Quant aux photographies, elles peuvent être autorisées sans l'utilisation de flash.**
- **Enfin, des dérogations pour consultation d'actes de naissance et mariage de moins de 75 ans peuvent être accordées sur demande écrite adressée au Procureur de la République** (Instruction Générale relative à l'Etat Civil, articles 75 et 78).

De plus, le service des Archives départementales, habilité en la matière, est également à la disposition de chacun pour tout renseignement utile à vos recherches (Archives de la Dordogne, 9 Rue Littré, 24000 Périgueux 05 53 03 33 33).

REGLEMENTATION RELATIVE AUX MEUBLES DE TOURISME

(articles L 324-1-1 et 324-4 du code du tourisme)

La réglementation applicable aux meublés de tourisme, de même qu'aux chambres d'hôtes, prévoit :
l'obligation de déclaration des meublés de tourisme classés ou non.

Ainsi, conformément au code du tourisme, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, ou une chambre d'hôtes, classé ou non, doit en faire préalablement la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé.

Un formulaire cerfa n° 14004*02 pour un meublé, ou n° 13566*02 pour une chambre d'hôtes, est à compléter par l'hébergeur et à remettre en mairie. Un récépissé de "déclaration en mairie de location de meublé de tourisme (ou chambre d'hôtes)" lui sera remis en retour.

Information pour la population britannique et néerlandaise

Another year, another "Bulletin Municipal"

Please, take your time leafing through this document , which tries to give a maximum amount of practical information concerning the life in and around St-Saud.

First of all, there is the list of necessary telephone numbers, not just the standard two digit ones to contact the gendarmes, or the "pompiers", but also the ones for the "mairie" and various social, medical and public services, as well as their opening hours. You will find a list of festive occasions throughout the year, and an introduction to a large spectrum of leisure activities, organized by the many so-called "associations" offering various sports oppotunities, artistic encounters and other occasions to socialize. Keep this bulletin at hand, because, the answer to many practical questions will be found here.

Important: if you haven't already done so, please, do announce your presence at the "mairie", so we can get to know you. One of the council members is a Dutch/English speaker, so do not hesitate, because you are afraid your French is not adequate. For the same reason, it will be easy to ask for assistance, whenever you have an administrative problem, or come across an aspect of communal life you don't understand.

If you are a permanent resident, we would also suggest you'd put your name down on the voters' list, so you can participate in the local elections and and in this way, take an active part in the running of your "commune".



Weer een jaar voorbij, weer een "Bulletin Municipal"

Neemt u rustig de tijd om dit document door te bladeren; u kunt hier een schat van informatie vinden.

Om te beginnen: een lijst van telefoonnummers en openingstijden. Verder vindt u er de data van diverse lokale en nationale festiviteiten, alsmede een opsomming van de vele verenigingen, zowel op sport als artistiek gebied, de z.g. "associations", die onmisbaar zijn voor het sociaal contact in een plattelandsgemeente. Het is een goed idee het bulletin bij de hand te houden, want het antwoord op veel alledaagse vragen, is hier te vinden.

Heel belangrijk: als u dit niet al hebt gedaan, presenteert u zich dan alsnog bij de "mairie", zodat wij alle inwoners kunnen leren kennen. Een van de gemeenteraadsleden spreekt vloeiend Nederlands, zodat u niet bang hoeft te zijn dat uw Frans niet goed genoeg is om contact te maken. Dit betekent ook, dat u niet moet aarzelen om raad te vragen op het gemeentehuis, als u met een administratief probleem geconfronteerd wordt, of als er iets niet duidelijk is.

Als u permanent ingezetene bent, zouden wij u ook willen aanraden om zich op de kiezerslijst te laten inschrijven, zodat u mee kunt doen aan de gemeenteraads (zowel als de Europese) verkiezingen. Op deze manier bent u actief bij het reilen en zeilen van uw "commune" betrokken.

TOURISME

Le tourisme est un secteur composé de différentes branches (transport, hébergement, restauration, activités culturelles et sportives, etc.) qui concernent également les non-touristes. Il occupe une place croissante dans les activités de service et **il a un impact considérable sur l'économie, la société, la culture régionale et les territoires concernés. Le tourisme est donc porteur de développement.**



Au grand étang

Le soleil s'est manifesté par éclipses en cette saison 2017. Mais le plan d'eau communal a malgré tout bénéficié d'une bonne fréquentation, notamment celle de familles. Egalement labellisé Pavillon Bleu en 2017, le Grand Etang acquiert au fil des ans une certaine renommée qui, semble-t-il a permis de constater, comparativement à 2016, une augmentation de la fréquentation les jours d'absence de pluie. Par ailleurs, les animations du Ski-club Périgord vert, grâce à ses bénévoles, ont apporté des animations supplémentaires fort appréciées par toutes les tranches d'âge.

L'arboretum de Montagnac : le 3 juin 2017, dans le cadre des *Rendez-vous aux Jardins*, une visite plus une animation, prévue avec le concours du Club Photo de Saint-Saud, ont bénéficié d'une invitée indésirable : la pluie. En conséquence, comme sur la plupart des sites figurant dans le cadre de ces journées, il a fallu se contenter de la bouderie météorologique. Mais les années se suivent et ne se ressemblent pas, dit-on !...



Le Trou de Philippou

Après la signature de la convention tripartite avec le propriétaire, le Parc et la municipalité, le plan du projet d'aménagement du site a pu être réalisé. Plusieurs partenaires publics, au vu de l'exceptionnel environnement dû principalement à ce lieu traversé par la rivière Dronne d'une part, et siège de la légende du Trou de Philippou d'autre part, ont manifesté la volonté de cautionner cette valorisation. Par ailleurs, le 30 novembre 2017, le tournage d'une séquence de film, prochainement diffusé dans Cap Sud-Ouest, sur la 3^e chaîne de télévision, présentera des vues de cette partie de la vallée de la Dronne, trésor de notre village. Il ne reste plus qu'à surveiller le programme télévisé.

GEOCACHING

Au tout début de l'été 2017, les cinq caches prévues ont bien été installées sur les sites correspondants : grand étang, centre bourg, église, arboretum, boviduc.

Alors, si vous êtes un membre géocacheur, vous avez déjà dû chercher, à l'aide d'un GPS ou d'un Smartphone, ces fameuses caches ?

Sinon, profitez d'une belle journée ensoleillée pour vous offrir une ballade et partir à la découverte des caches de ces cinq sites.

Bonne promenade !

cela s'est passé chez nous en 2017

samedi 10 juin 2017 Les oiseaux et la rivière

Dans le cadre de Randonnée en fête, une randonnée thématique de 10 km, le long de la Dronne, rivière mythique, a permis à un groupe d'une vingtaine de personnes de longer le bord de l'eau tout en guettant les oiseaux (martin pêcheur, bergeronnette des ruisseaux, cingle plongeur, grive musicienne, libellules,...). Organisée par le PNRPL et animée par la LPO Aquitaine, la journée largement ensoleillée a été riche en découvertes et en enseignement.



Lorsque les jeunes partent à la conquête de leur projet.

Durant la semaine du 21 au 25 août, une équipe de huit adolescents (4 jeunes-filles et 4 jeunes-gens) sont venus réaliser des actions citoyennes dans notre commune, dans le cadre d'un **projet citoyen** lancé par la Communauté de communes du Périgord nontronnais. Encadrés par un éducateur, ils ont

effectué différents travaux, notamment le rafraîchissement des peintures de l'aire de jeux de l'école ainsi que des portails, la pose d'une couche de lasure sur la rampe entourant le presbytère, du désherbage manuel, etc. C'est donc à raison de 3 heures par jour, de 9 h à 12 h que ces jeunes ont démontré, par leur dynamisme et leur volonté de faire, qu'il est toujours possible de parvenir à réaliser un projet qui tient à cœur. En effet, ils souhaitent effectuer un séjour, que leur esprit d'entreprendre va permettre d'organiser et concrétiser financièrement, en contrepartie de l'aide qu'ils auront déployée. Enfin, voilà un groupe d'adolescents qui aura compris tout le sens véritable du mot « travail » et de sa valeur. Bravo les jeunes !

La minoterie de Grandcoing a ouvert ses portes dans le cadre des journées du patrimoine 2017

Coincée dans la vallée étroite et granitique de la Dronne, la minoterie de Grandcoing est la dernière activité sur le territoire du Parc à utiliser la force hydraulique pour sa production. C'est aussi l'une des rares à n'avoir cessé de moudre depuis le 18ème siècle au moins jusqu'à nos jours.



La pluie du **dimanche 17 septembre** n'a pas freiné les 50 personnes venues découvrir le site. Mr Mazeau, minotier, propriétaire des lieux, a présenté les machines à fabriquer la farine réparties sur trois niveaux, et entraînées par une turbine Francis. En extérieur, deux techniciens du Parc occupaient les visiteurs entre propos historiques sur le bâti et propos scientifiques autour de la continuité écologique. En effet, le programme LIFE prévoit de nombreux aménagements sur la rivière Dronne afin de rétablir cette continuité écologique, notamment l'arasement ou l'aménagement de seuils, barrages compromettant la libre circulation des poissons et des sédiments. Afin de diminuer les effets du barrage tout en maintenant l'activité économique, le Parc travaille avec le propriétaire à l'étude de la mise en place d'un bras de contournement du barrage. Les journées du patrimoine étaient l'occasion de présenter ce beau projet, exemple de mariage entre écologie et patrimoine vivant.

Une visite dans les ruines de l'abbaye de Peyrouse, le samedi 16 septembre

En effet, toujours dans le cadre des journées du patrimoine, et malgré une météo plus que maussade, un groupe d'une trentaine de personnes a pu bénéficier d'une visite commentée sur les moines cisterciens ayant occupé l'abbaye de Peyrouse, aujourd'hui disparue hormis la trace de quelques fondations, l'autel de l'église, le pont

enjambant le Palem, la fontaine de l'abbé, la fontaine des engelures, le canal des moines.





LE MARCHÉ AUX CEPES OUVERT EN SEPTEMBRE ET OCTOBRE
 Cette année, le marché aux cèpes de Saint-Saud a enfin pu ouvrir et accueillir sous la halle vendeurs et acheteurs. Le label Cèpes du Périgord a attiré une clientèle parfois éloignée de plusieurs centaines de kilomètres. Chaque après-midi, jusqu'à la fin de la pousse, le marché a ouvert à partir de 16 h. Les cèpes se vendaient très vite et il pouvait arriver que l'on ne puisse satisfaire tous les acheteurs.

Deux matinées de tournage sur le programme Life Dronne

L'équipe de tournage conduite par le **journaliste Eric Pérrin** s'est arrêtée sur le programme Life de restauration de la continuité écologique de la Dronne et de sa population de Mulette perlière. Une matinée de tournage a été consacrée à la station d'élevage de la muette à Firbeix et du programme de recherche conduit par l'Université de Bordeaux et une autre matinée à la recherche de la Moule perlière dans son milieu naturel : la rivière Dronne.



Le tournage sur la Dronne a pris pour décor le site du **Trou de Philippou** situé sur notre commune à la recherche de mulettes, à l'aide des **bathyscopes**. L'équipe de Cap Sud-Ouest a pu ainsi réaliser à l'aide d'une caméra, embarquée sur leur **drone**, de superbes images de la rivière !

Rendez-vous le 4 février sur France 3 pour l'émission Cap Sud-Ouest spécial Parc naturel régional Périgord Limousin !

Crédit Photo : Frédéric Dupuy PNRPL

3 décembre 2017 – MARCHÉ DE NOËL

Pour la plus grande joie des enfants, et des grands, qui se sont plongés dans les jeux anciens proposés par la Marelle limousine, le marché de Noël présentait en 2017 une note de gaieté particulière.

Les exposants installés autour de la salle et sur l'estrade présentait leurs divers produits et, cette année, chacun pouvait se restaurer sur



place, autour d'un menu de Noël préparé par les membres de l'association Familles rurales de Saint-Saud.



Dimanche 17 décembre, se tenait le spectacle de l'**Arbre de Noël de la commune**.

Les enfants, ravis, ont suivi avec beaucoup d'attention la succession de scènes d'« Annie et le Père Noël ».

Vendredi 22 décembre : Noël de l'école.

Ah ! Monsieur le Père Noël, que de suspens ! Chaque année vous faites battre très fort notre cœur d'enfant. Vous savez si bien susciter les questions qui tourbillonnent dans notre petite tête. Vous êtes là, et nous, très intimidés, n'osons pas approcher récupérer notre cadeau. Mais ensuite, une fois que nous l'avons bien en mains, ce cadeau, c'est l'effervescence avec les copains. Nous avons oublié notre peur ! A l'année prochaine !... Père Noël !





MANIFESTATIONS 2018

mercredi 10 janvier – le Club du Temps libre tire les rois (Thérèse Besse – 05 53 56 95 33)

samedi 20 janvier (saint Sébastien) – concours de tir à l’oiseau – les Archers du Périgord vert, à la Veyrière – (Frédéric Brun – 06.26.82.24.70)

mercredi 07 février – le Club du Temps libre fête la Chandeleur – salle des fêtes de Champs-Romain (Thérèse Besse – 05 53 56 95 33)

samedi 17 février – AG et repas du Club du Temps libre – salle des fêtes de Champs-Romain (Thérèse Besse – 05 53 56 95 33)

Dimanche 18 février – AG de l’AAPPMA Les Gaules saint-saudaises – salle des fêtes de Champs-Romain (Jean-Claude Rousseau 06 83 44 11 26)

samedi 10 mars – à 11 h assemblée générale du club de pétanque de St-Saud - salle des fêtes de Champs-Romain (HAIGH Michaël 05 53 56 98 55)

samedi 17 mars – Concours de belote – Club du Temps libre – salle des fêtes de Champs-Romain - (Thérèse Besse – 05 53 56 95 33)

dimanche 18 mars – concours de tir à l’arc FFTL – les Archers du Périgord vert, à la Veyrière (Frédéric Brun – 06.26.82.24.70)

vendredi 30 mars – carnaval des écoles du RPI, à Champs-Romain

dimanche 15 avril – repas annuel de la chasse – Sté communale de chasse de Saint-Saud-Lacoussière (Jean-Pierre Couché 05 53 60 46 78)

dimanche 22 avril – Troc’aux plantes et vide jardin, organisés par Familles rurales de St-Saud, en partenariat avec le PNRPL, sous la halle (Martine Seegers 05 53 56 64 60)

samedi 28 avril – commémoration aux Merles à 10 h (St-Martin-de-Fressingéas) – association des Anciens Combattants et prisonniers de guerre (André Mauray)

début mai concours de pêche à la truite de l’AAPPMA Les Gaules saint-saudaises –(Jean-Claude Rousseau 06 83 44 11 26)

jeudi 10 mai – vide grenier et bourses aux vélos, Familles rurales de St-Saud (Martine Seegers 05 53 56 64 60)

jeudi 10 mai – randonnées pédestre et VTT – Comité des fêtes - (06 15 42 60 07 ou 06 88 79 51 74)

dimanche 10 juin – concours FFTA - Tir campagne – les Archers du Périgord vert, à la Veyrière - (Frédéric Brun – 06.26.82.24.70)

samedi 2 juin – tournoi de foot Ludo et repas des 90 ans (Daniel Besse 06 81 86 09 73)

samedi 16 juin : randonnée-gourmande d’environ 8 km, début à 18 h 30, RV près de la halle, Familles rurales de St-Saud (Martine Seegers 05 53 56 64 60)

samedi 7 et dimanche 8 juillet - à partir de 9 h, ball-trap annuel de la société communale de chasse de St-Saud, à Maisonneuve (Jean-Pierre Couché 05.53.60.46.78)

jeudi 13 juillet – feu d’artifice près de la route du vieux tacot précédé par une soirée festive (mairie de Saint-Saud 05 53 56 97 03)

vendredi 20 juillet – marché de producteurs (05 53 56 97 03)

dimanche 22 juillet – jeux inter-villages à partir de 10 h (la Chapelle-Montbrandeix, Miallet, St-Saud), parking du grand étang de Saint-Saud (06 61 27 11 84)

fin juillet-début août - concours de pêche au coup de l’AAPPMA Les Gaules saint-saudaises –(Jean-Claude Rousseau 06 83 44 11 26)

du mercredi 1^{er} au samedi 10 août – exposition des artistes locaux, au foyer rural fraîchement rénové (Annie Tabouret 05 53 60 45 79)

Samedi 4 et dimanche 5 août – concours de tir à l’arc interclubs avec plusieurs parcours de préparation au Championnat de France FFTL – les Archers du Périgord vert, à la Veyrière (Frédéric Brun 06 26 82 24 70)

mardi 14 août - soirée entrecôte suivie d’un feu d’artifice – grand étang (06 15 42 60 07 ou 06 88 79 51 74)

dimanche 19 août – vide-grenier Vintage sous la halle et ses abords, et Salon Art-Déco (2eme édition) dans la salle du foyer rural – club photo de Saint-Saud (Heinz Breuckmann 05 53 56 77 60 ou 05 53 56 02 84)

samedi 22 septembre – repas des 80 ans – Club du Temps libre (Thérèse Besse 05 53 56 95 33)

dimanche 7 octobre - fête du cèpe et du veau sous la mère – (06 15 42 60 07 ou 06 88 79 51 74)

samedi 13 octobre - concours belote –Club du Temps libre, foyer rural St-Saud (Thérèse Besse 05 53 56 95 33)

samedi 20 octobre - randonnée ruban rose – parking de la mairie - (05 53 56 97 03)

novembre – loto du Club du Temps libre – foyer rural de St-Saud (Thérèse Besse 05 53 56 95 33)

samedi 24 novembre – randonnée du Téléthon 2 parcours, départ à 14 h du parking de la mairie (0553569703)

dimanche 2 décembre – Marché de Noël – foyer rural de St-Saud (Martine Seegers 05 53 56 64 60)

vendredi 8 et samedi 9 décembre – Téléthon (05 53 56 97 03)

**Pour 2018, les activités nautiques auront lieu :
les samedis 30 juin, 7, 14 et 21 juillet,
ainsi que les dimanches 1er, 8, 15, 22 juillet et 26 août.**



ASSOCIATIONS LOCALES

Associations sportives et de loisirs

GYM ET MARCHE SAINT-SAUDAISE

CHATEIN Alain – 27, route Etang de Pabot – ST-SAUD ☎ 05.53.56.87.36

SAINT-SAUD FOOTBALL

BESSE Daniel – 19, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 06.81.86.09.73

TENNIS CLUB SAINT-SAUDAIS

BESSE Daniel – 19, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 06.81.86.09.73

U.F.O.L.E.P. SECTION PETANQUE

HAIGH Michaël – 11, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 05.53.56.98.55

LES ARCHERS DU PERIGORD VERT

BRUN Fred – la Veyrière – SAINT-SAUD ☎ 06.26.82.24.70.

SKI CLUB PERIGORD VERT

CAZCARRA Vincent – 32, impasse la Concorde – COULOUNIEUX CHAMIERES
☎ 06.73.80.37.23

LES GAULES SAINT-SAUDAISES

ROUSSEAU Jean-Claude – La Garde – ST-SAUD ☎ 06.83.44.11.26

STE des CHASSEURS et PROPRIETAIRES de ST- SAUD

COUCHÉ Jean-Pierre – 10 route de l'étang de Pabot – ST-SAUD
☎ 05.53.60.46.78 ou 06 85 86 11 77 - jean-pierre.couche@orange.fr

Associations artistiques

ASSOCIATION ART ET TISSUS

COUVIDAT Raymonde – 9, route du Grand Etang – SAINT-SAUD
☎ 05.53.56.98.06

ASSOCIATION ARTISTIQUE DE SAINT-SAUD

TABOURET Annie – rue des Terres de l'Aubade – SAINT-SAUD
☎ 05.53.60.45.79

CLUB PHOTO DE SAINT-SAUD- LACOUSSIERE

BREUCKMANN Heinz – la Bûcherie – SAINT-SAUD-LACOUSSIERE
☎ 05 53 56 77 60 clubphotosaintsaud@gmail.com

Associations festives

CLUB DU TEMPS LIBRE DE ST-SAUD

BESSE Marie-Thérèse – Chapelas – SAINT-SAUD ☎ 05.53.56.95.33

COMITE DES FETES ST-SAUDAIS

RENAUD Chloé - Grandcoing; STUHLER Nadine – le bourg ☎06 15 42 60 07

CONFRERIE DU CEPE

MALITTE BARRATEAU Janine – 31, allée du Domaine des Lugées - 33740 Arès
- ☎ 06.19.05.72.51 [mail : barrateau.j-g@orange.fr](mailto:barrateau.j-g@orange.fr)

JUMELAGE LES HAUTS DE DRONNE – SAINTE MELANIE

CHICON Daniel – – ST-PARDOUX-LA-RIVIERE ☎ 05 53 60 82 78

FAMILLES RURALES

SEEGERS Martine – la Besse - SAINT-SAUD - ☎ 05 53 56 64 60

Association culturelle

ASSOCIATION GEORGES ROCAL

MANDON Guy – 4, place du 8 mai 1945 – SAINT-SAUD ☎ 05.47.90.01.39

ASSOCIATION des A.C. et C.A.T.M.

MAURAY André – 1, chemin de la Gourgousse – SAINT-SAUD
☎ 05.53.56.94.38

Association Jeunesse

ECOLE "LES MILLE PATTES"

VIGNERON Laura – le Pic - ST- SAUD ☎ 05.53.56.95.06

Associations militantes

VIAPL

**Collectif des riverains du projet éolien
de St-Saud-Lacoussière**

contact@viapl.fr

05 53 56 98 77

Les Archers du Périgord Vert



L'année 2017 a été une nouvelle fois riche en activités pour le club des Archers du Périgord Vert.

Trois concours ont été organisés (mars, avril et août) réunissant à chaque fois plusieurs dizaines d'archer.e.s venus profiter de nos 4 parcours (Animal Round, Huner, Field, cibles 3D).

En début d'année, le tir du Roy a permis de nommer notre Reine Valérie et son roy Denis.

Lors du parcours France en août dernier (championnat national de la Fédération Française de Tir Libre), tous nos archers sont revenus médaillés (Fred, Alexis, Valérie, Florian et Denis !).



Lors de la rando des moines, le 3 septembre 2017

Le Club a participé à plusieurs événements locaux comme la Fête du Bison à Saint-Saud ou la randonnée de Pérouse, sous la forme de stands d'initiation au tir à l'arc.

Nous participons également aux TAP des écoles de Mialet et Jumilhac-le-Grand.

Chaque samedi après-midi les archer.e.s se réunissent à la Veyrière à Saint-Saud pour s'entraîner ensemble quel que soit leur niveau. Du practice d'entraînement, on peut ensuite pratiquer vers l'un des parcours en forêt (grâce notamment à la famille Labrousse).

En 2018, nous organiserons de nouveau 3 concours, le premier étant programmé le 18 mars, le suivant en avril et le dernier les 4 et 5 août.

Pour nous contacter, 06.26.82.24.70. ou par mail brun-fred@wanadoo.fr

Nous avons également un site <http://archersduperigordvert.fr>

Le secrétaire Mathieu Langlais

GYM ET MARCHE SAINT SAUDAISE

En ce début d'année 2018, **tous les membres de l'association vous présentent leurs Meilleurs Vœux !**

Le club s'adapte à la rénovation du foyer rural. De ce fait, cette année sera consacrée à la marche. Tous les mardis matin à 9 h 30 et les samedis après-midi à 14 h 30, nous partirons à la découverte de notre commune. Rendez-vous ces jours-là sur le parking de la mairie.

A nouveau merci pour l'aide de la mairie.

le président

Président : CHATEIN Alain

Secrétaire : ROUCHUT Josiane

Trésorière : CHATEIN Françoise

Pour tous renseignements nous contacter au 05.53.56.87.36 ou 05 53 56 94 21 ou 06.70.05.07.73

SAINT-SAUD FOOT

Matin brumeux, nous traçons le terrain, balayons les vestiaires, mettons les filets, approvisionnons la buvette, le petit groupe prépare le match de cette après-midi.

Les cèpes sous les bouleaux ne sont plus surveillés, le rouleau semble désœuvré, les rires moins fréquents.

JEANNOT ta bonne humeur, ton énergie positive nous manquent. Joueur talentueux, exemplaire, dirigeant avisé, passionné, homme respecté, écouté, tu es toujours dans nos cœurs.

Les résultats séniors pour l'année 2016-2017 sont satisfaisants . Jean-Louis Dupuy a parfaitement intégré six nouveaux joueurs.

Les jeunes au sein de l'entente Dronne-Bandiat ont réalisé une excellente saison , ils ont reçu le LABEL JEUNE décerné par le district de la Dordogne . Bravo à Betty responsable jeunes du club .

Pour la saison 2017-2018 huit recrues nous ont rejoints ; très bon départ en départementale 4 ; objectif départementale 3. L'équipe à huit, engagée pour faire jouer le maximum des 23 licenciés, joue la première place. Julien COUDERT enthousiaste et passionné aide Jean-Louis pour les entraînements et le coaching .

Typhanie, Frédérique et Amélie participent activement au bon fonctionnement du club et à la bonne ambiance.

Félicitations à Tom LIGEON pour sa réussite à l'examen d'arbitre , il permet au club de se structurer pour accéder à l'échelon supérieur.

3 jeunes en U18, 4 en U15 et 1 en U11 portent les couleurs de l'entente Dronne-Bandiat. Gand merci aux parents qui les conduisent aux entraînements et aux matchs .

Merci à G.A. Façades, à Christophe DESTERMES maçonnerie-charpente-toiture et à Jean-Paul REYTIER électricien-plombier pour leur participation à l'achat de survêtements.

. Merci également à la commune et au Département pour leurs subventions. Et un grand merci à tous les bénévoles sans oublier les supporters .

Nous remercions comme chaque année les habitants de la commune pour l'accueil réservé aux joueurs qui leur ont présenté les calendriers .

Composition du bureaux

Président : BESSE Daniel

Vice-Président : COUDERT Julien

Trésoriers : TABOURET Michel, LIGEON Typhanie

Secrétaires : TABOURET Jean-Pierre, REYTIER Betty



Joueurs entente Dronne-bandiat

U18



U15



U11



TENNIS CLUB SAINT SAUDAIS

Je pourrais faire un copier-coller de ce que j'avais écrit l'an passé, le tennis n'a plus la cote. Depuis 3-4 ans, le court est désert même en période estivale. Pourquoi ?

Aucune augmentation encore cette année des tarifs de location ...

- Location à l'heure : 5 €
- Abonnement à l'année :
 - pour les adultes 25 €
 - pour les couples 35 €
 - pour les enfants (- de 12ans) 13 €



La location du court se fait toujours au Bar-Tabac « L'ODYSSEE » et nous remercions vivement Roxane et Laurent de gérer cette location.

Dans le but d'animer l'association, nous faisons appel à toute personne désireuse de venir renforcer l'équipe dirigeante.



Composition du bureau :

Président, Daniel BESSE ;

Vice-Président, Christophe MAUVEROUT

Secrétaire, Michel DOUCET ;

Trésorier, Alain DESGROPPES

Saint -Saud



PETANQUE

En 2017, l'Association a atteint 88 adhérents, et un afflux de joueuses a été bien reçu.

Notre seul concours externe a eu lieu en mai et a été suivi en nombre par des joueurs de la région. Ce fut un succès sur tous les points et nous apprécions le reportage de la presse régionale.

Pour la première fois, notre escapade annuelle a eu lieu un jour de pluie. Le temps n'a cependant pas refroidi nos esprits sur notre journée à St-Emilion. Nous étions 60 et avons fort apprécié notre visite de la ville et de ses vignobles alentours, également le petit train, la visite guidée de l'église monolithe souterraine et celle du château au Grand Cru classé.

Le barbecue s'est déroulé dans une superbe ambiance. Cette année 80 personnes au terrain de pétanque ont dégusté la paëlla suivie de glaces artisanales servies directement de la camionnette crèmerie.

Cette année, le terrain de boules a été nommé, en l'honneur d'un ancien Président, le Boulodrome Camille Doucet. Une plaque a été fixée sur la cabane du club.

Nous tenons à remercier pour leur participation tous les bénévoles, ainsi que le soutien apporté par la Municipalité.

Le jeudi 20 juillet et le vendredi 21 juillet s'est déroulé le championnat annuel en doublettes au Boulodrome Camille Doucet. Cette année, les champions sont Jean-Louis Marty et Daniel Besse battant Jean-Pierre Colin et Laurent Mondout dans une partie précise et attaquante.

Le troisième match annuel, disputé entre St-Saud et un bon club de pétanque du Pays de Galles, Pen y Lan, a eu lieu au Boulodrome Camille Doucet à St-Saud le jeudi 05 septembre.

Les rencontres internationales ont commencé en 2015. Les honneurs ont été réciproques et les Gallois sont entrés dans le jeu pleins de confiance après leur victoire l'année dernière.

Après le premier tour/manche de doublettes, les St-Saudais ont senti que le Welsh s'enlisait : il en a résulté une avance de 5-1. L'esprit de combat du « Saint » a été mené par les étoiles du jour, Jean-Loup Potot et Gill Sanders, qui étaient imbattables. Après quatre tours de rivalité amicale, St-Saud a été déclaré vainqueur par 14 parties à 8.

Nous rappelons pour ceux qui seraient intéressés par notre activité, que nous jouons tous les jeudis et vendredis au Boulodrome à partir de 14 h.

Pour tout renseignement vous pouvez joindre le Président (tél 05.53.56.98.55 ou mail michaelhaigh@orange.fr).

D'autre part, nous vous informons que notre Assemblée Générale se déroulera le samedi 10 mars 2018, les activités 2018 seront annoncées au cours de cette réunion.

Composition du Bureau : Président : Michael Haigh ;

Secrétaire : Patricia Ménager ;

Vice-Président : Erik Vaandering

Trésorière : Patti Pollard

Adjoints : Dédé Ménager et Sylvia Vaandering

St SAUD, Le Sport de glisse pour tous !

Malgré un mois de juillet pas gâté par la météo, le grand étang a permis la découverte des activités nautiques de loisirs au travers du ski nautique et des bouées tractées. En effet, l'association du Ski club Périgord vert - intégralement gérée par des bénévoles passionnés – a proposé le babyski pour les petits de 4 à 10 ans , le wake, le ski classique et surtout connu un vif succès avec les bouées tractées. A 1, 2 ou 3



personnes, les sensations fortes sont garanties entre copains ou en famille ! Affilié à la fédération française de ski nautique et wakeboard (FFSNW), labellisé « loisir sport pour tous », le club permet également la découverte de la glisse envers les personnes en situation de handicap. En 2017, plus de 30 personnes venant des foyers calypso, Laprada, Saint-Astier ont

participé à des journées dédiées en partenariat avec le comité départemental handisport de la Dordogne. Une belle aventure humaine où se côtoient valides et personnes handicapées dans le cadre exceptionnel du grand étang.

**Pour 2018, les activités auront lieu :
les samedis 30 juin, 7, 14 et 21 juillet,
ainsi que les dimanches 1er, 8, 15, 22 juillet et 26 août.**

Renseignements sur le site www.skiperigord.fr , actualités sur la page facebook « ski club perigord vert » et réservations au 06-73-80-37-23

LES GAULES SAINT SAUDAISES

L'alevinage en truitelles de la Dronne et poissons blancs carnassiers pour le plan d'eau, est fait par les bénévoles de l'AAPPMA ; nous les remercions pour leur travail et leur dévouement.

Nous les remercions aussi pour le nettoyage de la Dronne qui va continuer cette année.

L'Assemblée Générale de la Fédération de Pêche s'est déroulée le 1^{er} avril 2017 au Foyer Rural de Saint Saud suivi d'un repas à la Salle des Fêtes de Saint-Pardoux-la-Rivière.

Les cartes de pêche sont en vente à la station-service STUHLER ou sur le site internet www.cartedepeche.fr.

Merci à Philippe STUHLER pour ce service rendu.

Activités 2018 (dates à préciser):

- **18 février** : Assemblée générale des Gaules Saint Saudaises
- **début mai** concours de pêche à la truite
- **fin juillet-début août** concours de pêche au coup
- **fin d'année 2018** vidange du Grand Etang



**Le bureau vous souhaite
une bonne année halieutique 2018**

SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE DE SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE

Depuis de nombreuses années, M. Dubreuil Jean-Daniel, dit « Jeantou », présidait la Société de chasse de Saint-Saud. Le 15 septembre 2017, il a dû mettre fin à cette présidence pour des raisons de santé. Le nouveau président, M. Couché Jean-Pierre, s'occupait auparavant du secrétariat de la société.

Composition du nouveau bureau :

Président :	Couché Jean-Pierre	Secrétaire :	Jarry Christian
Vice-présidents :	Dubreuil Jean-Daniel Montastier Yannick	Secrétaire adjoint :	Virgo Cédric
		Trésorier :	Dubreuil Pascal
		Trésorier adjoint :	Leclaircie Jean-Marc

Monsieur Jean-Pierre Couché, président de la Société communale de chasse de Saint-Saud-Lacoussière tient à remercier toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche de notre société (bénévoles, chasseurs, propriétaires-chasseurs ou non-chasseurs, élus locaux, commerçants et les autres associations de notre commune. Il faut savoir et reconnaître que tous ces acteurs sont indispensables dans la pratique de notre passion : la chasse. En effet, nous ne pouvons exister que si le respect entre propriétaires terriens, amateurs de la nature et chasseurs est admis et respecté de chacun par le dialogue.

Les principaux objectifs de la Société de chasse seront : la sécurité à la chasse, la prévention des dégâts, lutter contre ces derniers, les réalisations imposées et la participation aux festivités communales.

La société communale de chasse compte 97 membres actifs sur la saison 2016-2017, avec 4 chasseurs de plus de 80 ans. Nous avons également une pensée profonde pour les amis qui nous ont quittés cette saison.

La saison 2016-2017 révèle un état positif sur les réalisations : 90 chevreuils réalisés sur 90 attribués, 52 sangliers réalisés sur 57 attribués, 19 grands cervidés réalisés sur 30 attribués, 58 renards tués à l'approche et pendant les battues, 15 renards tués au cours du mois de mars par arrêté préfectoral et une dizaine lors des piégeages. D'autres actions ont été mises en place : 42 blaireaux ont été piégés par nos piégeurs agréés. Côté manifestation, le ball-trap des 8 et 9 juillet fut une réussite totale avec un record de 170 planches et plus de 150 convives le samedi soir.

Quant à la saison 2017-2018, elle se présente en demi-teinte : chaleur, terrain sec. Mais nous espérons un changement. Les actions de l'an passé seront reconduites : battues aux renards, piégeages des nuisibles, journées de destruction sur autorisation préfectorale des corbeaux, etc.

Le bilan des prélèvements à ce jour est de 25 chevreuils, 15 sangliers, 6 grands cervidés et 14 renards.

Aujourd'hui je suis très soucieux de la sécurité, des précautions et des règles à respecter dans les actions de chasse, ceci pour le bien-être des membres chasseurs, des habitants et des usagers de la nature. Je souhaite que tous ces acteurs-chasseurs suivent des formations assez rapidement. Ces formations peuvent être organisées dans les communes sur une demi-journée.

L'organisation des manifestations pour la saison 2017-2018 de la Société de Chasse sera la suivante : le ball-trap se déroulera les 7 et 8 juillet 2018 et il est prévu de remettre en place notre repas annuel au 15 avril prochain. Faire perdurer amitié et convivialité au sein de notre société et nos manifestations, telle est ma volonté.

La Société communale de chasse et moi-même vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte bonheur, joie, santé et réussite dans vos projets.

le Président

ASSOCIATION ART ET TISSUS

Madame Couvidat préside cette association de Patchwork depuis plusieurs années. Seize membres la composent. Nous nous réunissons tous les mardis de 14 h à 18 h au presbytère.

Un grand merci à la municipalité pour la mise à disposition de cette salle.

Activités de l'année :

- les 17 et 30 mars : participation aux journées d'amitié de Chancelade et Jumilhac-le-Grand. ce sont des journées de rencontre, sympathiques et enrichissantes qui réunissent les clubs de patchwork du département.
- le 15 juin : sortie à Hautefort. Visite guidée très intéressante du Musée de la Médecine. Visite également guidée du superbe château et de ses jardins. Repas surprenant autour du canard à la ferme-auberge de Saint-Rabier.
- Le 1^{er} octobre, nous tenions notre stand à la Fête du Cèpe.
- Le 23 octobre, visite du château de Bourdeilles. Certaines courageuses ont gravi l'escalier du donjon !
- Les 8 et 9 décembre, toutes les adhérentes disponibles participeront à la confection des crêpes pour le Téléthon.

L'atelier de patchwork n'engendre pas la mélancolie, nous vous invitons à nous rejoindre.

ASSOCIATION ARTISTIQUE DE SAINT SAUD LACOUSSIERE

La 7^{ème} édition de l'exposition proposée par l'Association Artistique au début du mois d'août s'est déroulée comme les années précédentes dans d'excellentes conditions. 17 exposants étaient au rendez-vous, environ la moitié d'entre eux venaient pour la première fois. Ce renouvellement partiel permet chaque année d'apporter plus de diversité et de variétés dans le choix des objets d'art exposés. Tous présentaient des œuvres de bonne tenue qui ont suscité beaucoup d'intérêt auprès des visiteurs venus encore plus nombreux que les années précédentes. Environ 350 personnes se sont déplacées et ont pu apprécier la qualité des créations artistiques : peintures (huile, aquarelle, pastel, gouache), poterie sous deux formes complètement différentes, sculpture très originale en métal, des bijoux fantaisie réalisés parfois sur commande en pierres véritables, des objets réalisés par un tourneur sur bois. Un Saint-Saudais exposait une maquette de la Tour Eiffel qui a suscité beaucoup de curiosité et d'admiration. Toutes ces œuvres peuvent être visualisées sur facebook : www.facebook.com/artsaintsaud. En 2018, l'exposition devrait se tenir à nouveau début août dans la salle du Foyer rural entièrement rénovée. Cette manifestation annuelle commençant à être connue dans le milieu artistique, de nouveaux artistes assisteront, à leur demande, à la prochaine édition.

L'ensemble du bureau vous présente à tous ses meilleurs vœux de bonheur pour la nouvelle année.

La Présidente
Annie TABOURET



CLUB PHOTO DE SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

Le club photo de Saint-Saud-Lacoussière, créé en 2015, compte actuellement 11 membres soit quatre de plus qu'à sa création Certains membres sont partis d'autres les ont remplacés. Le club organise des réunions une fois par mois au Foyer rural pour partager des images, du savoir-faire et de l'expérience. Il forme des amateurs à maîtriser leur appareil photo et à produire de meilleurs clichés. Nous organisons des sorties photographiques à thème toute l'année et nous tenons un herbier en ligne. Le club est ouvert à toute personne possédant un appareil photo, même le plus basique. Nous allons organiser, en 2018, une expo photo (reportée en 2017 suite à un manque de temps pour la préparation) centrée sur différents thèmes ayant lieu à la vie rurale et un vide grenier vintage et Salon Art Deco (2eme édition) prévu le dimanche 19 aout prochain. Le vide grenier et le Salon Art deco nous serviront à récolter les fonds qui financeront notre équipement et nos futures expositions et à asseoir la réputation du club ainsi que celle du village.

Nous avons créé et gérons bénévolement le site internet de la mairie que nous agrémentons avec les photos de nos membres.

Si vous voulez nous rejoindre, vous pouvez nous contacter aux adresses mail et numéros de téléphone suivants :

Chantal Herbé 05 53 56 02 84 secrétaire

email : clubphotosaintsaud@gmail.com

Heinz Breuckmann 05 53 56 77 60 président

Michel Tabouret 05 53 60 33 17 trésorier Site <http://www.clubphotosaintsaudlacoussiere.com>



CLUB DU TEMPS LIBRE DE SAINT SAUD

Cette année 2017 a encore été mouvementée grâce à des activités très diverses. Tous les mercredis, une quarantaine d'adhérents se sont réunis autour d'un petit goûter et, avec beaucoup de convivialité, ont joué à divers jeux tels que la belote, le tarot, le scrabble, etc.

Nous rappelons que nous accueillons ces mercredis toute personne.

Au mois de février, un loto a été organisé et a remporté un franc succès ainsi que les concours de belote de mars et octobre.

Notre club est ouvert tous les mercredis à ceux qui désirent nous rejoindre de 14 h à 19 h.

Nous nous réunissons toujours pour fêter la chandeleur, tirer les rois, ainsi que lors du repas des 80 ans des adhérents lauréats de l'année en cours ; en 2017, ils étaient au nombre de 7.

Le 30 mai, nous avons fait une escapade appréciée de tous en Libournais, où nous avons visité les caves et le village de Saint-Emilion, déjeuner au fil de l'eau sur une gabare, sur la Dordogne.

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 17 février 2018 suivie du traditionnel repas.

Pendant la durée des travaux du Foyer rural, nos activités auront lieu à la salle des fêtes de Champs-Romain.

Un covoiturage sera assuré depuis le parking de la mairie.

Nous sommes de tout cœur avec les familles des personnes touchées par les aléas de la vie.

Nous vous adressons à tous, nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2018.

La Présidente,
Marie-Thérèse BESSE



COMITE DES FETES



2017, une année de plus pour le comité des fêtes.

Ca y est les nouvelles équipes ont pris leurs marques et les rouages sont bien graissés.

Toutes les manifestations présentent un bilan positif et gageons que cela perdure car ce n'est malheureusement pas toujours le cas autour de nous.

Il semblerait que la météo ait été une nouvelle fois notre alliée, ne montrant ses humeurs qu'au bon moment notamment grâce à une pousse de cèpes exceptionnelle.

Comme d'habitude l'entrecôte a tenu ses promesses avec une bonne participation et un feu d'artifice magnifique.

Pour ce qui est de la fête du cèpe et du veau sous la mère, les convives répondent toujours présents.

Les jeunes générations confirment leur présence . Nous avons même vu l'arrivée de très jeunes qui ont impressionné par leur enthousiasme (Merci à Laurine, Robin, Anaïs, Maëlle, Hélène et Céline).

Les éleveurs marquent eux aussi leur implication en présentant des nouveautés qui fixent les badauds.

Et enfin le super marché des producteurs, une nouvelle réussite pour nous, et je pense pour eux aussi.

Cette année encore les bénévoles de tous âges ont montré leur dévouement afin que toutes ces manifestations puissent se réaliser dans les meilleures conditions et qu'elles s'inscrivent dans la durée, et pour que vive le comité des fêtes.

Notons également que le comité des fêtes apporte son aide aux nouveaux élans au sein de la commune et notamment pour le théâtre et le club photo.

Nous remercions une nouvelle fois M. le Maire et ses équipes qui nous épaulent toute l'année.

Merci à nos voisins de la Chapelle-Montbrandeix pour l'organisation d'inter-villages : une très belle journée . Et 2018 ce sera chez nous.

Enfin nos pensées vont vers Monique et Jeannot, fervents bénévoles pendant de nombreuses années au sein du comité des fêtes et vers tous les jeunes ou moins jeunes ST SAUDAIS qui nous ont quittés.

Les membres du bureau vous présentent à toutes et tous leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Michel Hamelin

Chloé Renaud et Nadine Stuhler, co-présidentes

COMITE DE JUMELAGE LES HAUTS DE DRONNE – STE MELANIE

Rappelons que ce jumelage concerne les 2 communes de Saint-Pardoux et Saint-Saud.

L'année 2017 a vu un grand changement : en effet la présidente fondatrice , Nathalie Kozlowski a laissé sa place. Elle a fait grandir notre association depuis sa création en 2003 et la laisse en bonne santé. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

En 2017, les actions de l'association ont été nombreuses et variées :

- participation à la dictée francophone en mars,
- visite de Lascaux 4 et château de Losse en avril par de nombreux membres,
- réception d'une jeune étudiante Québécoise de Ste Mélanie , Marianne Nadaud, venue en échange inter-municipalité alors qu' Elisa Lousteaud, de Saint-Saud partait au Québec.
- organisation d'une soirée théâtrale très réussie à la salle des fêtes de St Pardoux en septembre.
- participation, comme chaque année, à la fête du cèpe de Saint-Saud, à la saint Bruno de Saint-Pardoux en octobre, et au marché de Noël de Saint-Pardoux avec un stand de produits québécois.

En 2018, nous envisageons de reconduire notre participation à toutes les manifestations annuelles. Nous espérons envoyer un étudiant de Saint-Pardoux au Québec dans le cadre de l'inter-municipalité. Et surtout, nous organiserons un voyage au Québec pour y rencontrer nos amis de Sainte-Mélanie en septembre ou octobre 2018. Il est encore possible d'y participer en adhérant à l'association et dans la limite des places disponibles.

Le président, Daniel CHICON



CONFRERIE DU CEPE

L'année 2017 a été une année difficile et douloureuse pour la confrérie. De nombreux membres ont eu de graves problèmes de santé mais à l'heure actuelle les problèmes médicaux s'estompent mais hélas nous avons eu la douleur de perdre notre consoeur et amie Elisabeth Chabeaudie, qui a été longtemps été notre trésorière.

Nous n'avons pas fait de chapitre en 2017 par contre de nombreuses sorties ont été effectuées chez nos confrères dans la Nouvelle Aquitaine.

Nos projets pour 2018: continuer à visiter les confréries amies et organiser notre 21ème chapitre.

Etant très attachés à la valorisation des coutumes de nos régions, nous souhaitons poursuivre la promotion de Saint-Saud et du Périgord Vert.

Confraternellement

le Bureau de la Confrérie du Cèpe

FAMILLES RURALES

L'année 2017 aura été celle du renouveau pour notre association. Nouveau bureau, nouvelle équipe et nouveaux projets à venir.

En avril, l'association a organisé une après-midi « jeux pour tous » en partenariat avec la Marelle Limousine. Petits et grands ont pu profiter le temps d'un après-midi de différents jeux de société mis à leur disposition. Nous comptons bien réitérer cet évènement sur l'année 2018.

Le traditionnel vide grenier de l'ascension a été un succès, tant par le nombre accru d'exposants, que par celui des visiteurs, du nombre de vélos et de crêpes vendus... tout cela sous un soleil estival !

Le marché de Noël a été revisité : exposants, lettre au Père Noël, animations-jeux, possibilité de se restaurer, nous avons voulu en faire un moment de convivialité et de partage plutôt qu'un lieu de passage.

➡ Pour 2018, de nouveaux projets sont en préparation...

Tout d'abord, nous participerons désormais à l'accueil des nouveaux arrivants en collaboration avec la municipalité.

Ensuite, nous avons prévu un troc aux plantes/vidé-jardin au mois d'avril. Nous vous invitons dès à présent à penser à vos semis et plantations !

Enfin, et c'est un pari risqué et une aventure en cours de préparation, nous souhaiterions organiser une randonnée gourmande en juin, l'occasion, le temps d'une soirée de (re)découvrir notre village en faisant quelques pauses dînatoires.

Si vous avez des idées, des envies, et de la motivation, vous êtes tous et toutes les bienvenus pour nous rejoindre.

Un grand merci aux bénévoles et à la municipalité pour leur soutien

Nous vous souhaitons une très belle année 2018

Le bureau :

Présidente : Martine SEEGERS

Vice-Présidente : Paulette LACROIX

Trésorière : Mireille MONDOUT

Trésorière adjointe : Josiane ROUCHUT,

Secrétaire : Nathanaelle STUHLER

Secrétaire adjointe: Charlotte COUDERT

Les événements :

22 avril : troc aux plantes-vidé jardin

10 mai : vidé-grenier

16 juin : randonnée-gourmande

02 décembre : marché de Noël

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS C.A.T.M. ET PRISONNIERS DE GUERRE

En 2017, le bureau a été reconduit et adopté : Président : MAURAY André ; Trésorier : FORGENEUF Jeannot
Secrétaire : GASSOU Raymond

Nous tenons à remercier tous les porte-drapeaux européens présents, Britannique, Belge et Néerlandais, ainsi que Mrs SCHMITT André et MARTIAL Paul.

En 2018, nous assurerons les manifestations suivantes :

- 28 avril : Commémoration aux Merles (Commune de Saint-Martin-de-Fressengeas)
- 8 mai : Commémoration à Saint Saud
- 11 novembre : Commémoration à Saint Saud
- 5 décembre : Commémoration lieu à définir

Merci également à la Chorale de Miallet qui vient chanter la Marseillaise lors des cérémonies.



8 mai 2017



11 nov.2017

ASSOCIATION GEORGES ROCAL POUR LA PROMOTION DE L'HISTOIRE
ET DU PATRIMOINE DE SAINT SAUD

L'année 2017 s'est achevée, pour l'association Georges Rocal, à l'entrée de l'hiver. Ce fut un point d'orgue en forme de bouquet final. Venue en voisine de Savignac, Ophélie Martin-Ménager, accompagnée par l'accordéon de Claude Bonhomme et la guitare de Michel Puyrigaud, nous a offert de beaux quarts d'heure de bonheur sur des airs bien connus et auxquels sa voix donnait le goût d'un enchantement empreint de nostalgie. L'église était pleine et animée de ce sens de la fête qu'elle prend plus sous d'autres latitudes que chez nous. Il y avait moins de monde c'est vrai pour les cuivres d'août qu'avait conviés Anne Delage : les vacances ont leur temps de dispersion. Dommage, car là encore la musique nous a transportés notamment dans un final que les amateurs d'Ennio Morricone ont apprécié avec enthousiasme. Nous les reverrons avec plaisir.

Ainsi nous avons fait de l'église un lieu de réjouissances. A ceux qui s'en étonneraient rappelons que nous l'avions préalablement annoncé à qui-de-droit. Et puis nous avons continué à travailler à la rendre toujours plus vivante dans son statut de chef d'œuvre artistique. Ainsi les statues de Peyrouse sont revenues d'une cure de quelques semaines à Montignac où nos amis du groupe patrimoine les avaient conduites pour bénéficier des soins experts de Madame Mémeteau. Contrairement à nos inquiétudes, la subvention du ministère de la Culture est venue alléger notre charge et tout a été payé sans que notre caisse ait touché le fond. Remercions une nouvelle fois le Crédit Agricole qui nous a singulièrement facilité la tâche. Grâce à la mairie qui agissait en sa qualité de maître d'œuvre, nous avons bénéficié de l'exonération de TVA soit 1978,32€ et il est bien, que pour notre commune, cette restauration se fasse sans charge excessive et dans un climat de cordiale coopération. Les statues restaurées ont besoin d'un éclairage approprié. Des experts nous dirons quel matériel peut y pourvoir. Nous prendrons cette dépense en charge sous le contrôle des autorités religieuses et de la mairie. Les choses avancent aussi pour la croix de Bonnefond dans un processus forcément long. Mais comme elle a plus de 350 ans, elle est devenue très patiente.

Notre église a aussi fait l'objet cette année d'une reconnaissance nationale à travers un éditorial consacré à un ensemble de chefs d'œuvre du Périgord. C'est important pour nous, car elle est de plus reconnue et appréciée comme un chef d'œuvre d'art religieux de la période d'après-guerre. Nous avons échoué à obtenir son inscription à l'Inventaire des monuments historiques mais nous espérons un jour y parvenir.

Et puis nous avons eu de beaux moments de détente, soulignons notamment le succès de la soirée théâtrale d'avril et, bien entendu, la soirée barbecue de fin juin où nous étions une bonne soixantaine sur le terrain de boules. Elle succédait à la traditionnelle partie de pétanque au cours de laquelle les boulistes de l'association ont pu s'affronter dans un esprit de franche et sportive camaraderie.

Nous sommes toujours une centaine d'adhérents et bien sûr les portes sont grandes ouvertes pour celles et ceux qui seraient tentés de nous rejoindre.

Nous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2018

Le Président,
Guy Mandon

Que se passe-t-il à l'école ?

L'école de St Saud fonctionne en regroupement intercommunal avec l'école d'Abjat sur Bandiat.

Notre RPI regroupe les trois communes de St Saud, Abjat et Champs Romain et fonctionne avec 4 classes :

à St Saud : la classe des 2, 3 et 4 ans avec 27 enfants inscrits

la classe des GS/CM1 avec 20 enfants

à Abjat : la classe des CP/CE1 avec 23 enfants

la classe des CE2/CM2 avec 15 enfants

Il y a donc 85 enfants dans nos écoles. Cet effectif reste fragile et l'existence de notre quatrième classe risque d'être remise en cause lors de la carte scolaire.

Le loto de l'école a eu lieu le 25 novembre. Il s'est déroulé dans une ambiance sympathique et a permis à notre association des « MILLE-PATTES » de gagner environ 1 500 € qui permettront la réalisation des projets de l'année. En particulier une séance cinéma à Nontron, un concert à l'Agora de Périgueux au mois de mai et une sortie pédagogique à l'aquarium du Bugue en lien avec le projet des explorateurs du Parc autour des milieux aquatiques.

Un grand merci à tous ceux qui ont apporté leur contribution par leur aide, leurs dons (en particulier les commerçants) ou par leur présence, montrant ainsi l'intérêt qu'ils portent à leur école.

A signaler la date du carnaval fixée au vendredi 30 mars 2018 (sauf problème météo !) Il se déroulera à Champs Romain.

Le bureau des « MILLE-PATTES » a été reconduit lors de l'assemblée générale. Il est constitué par :

-Laura VIGNERON : présidente

-Céline BERROUET : trésorière

-Suzy LEMBALAIS : secrétaire

-Audrey GOURAUD : vice-secrétaire

Merci pour leur engagement !

Je renouvelle mes sincères remerciements à notre municipalité toujours à notre écoute, à Nicole AGARD, notre bibliothécaire bénévole devenue indispensable pour sa gentillesse et sa disponibilité, à Sandra MONTASTIER et à Sylvie VIROULET-BINIECKI pour leur aide précieuse. Merci à Guylaine LOUSTEAUD qui a trouvé sa place à la cantine après le départ en retraite de notre Violette et merci aussi à Laura VIGNERON responsable du péri-scolaire, qui est devenue irremplaçable dans notre équipe !

TOUTE L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE SE JOINT À MOI POUR VOUS PRÉSENTER SES MEILLEURS VŒUX POUR 2018



S.Lembalais



Vivre Informer et Agir pour le Périgord-Limousin

L'association VIAPL est toujours présente, en défense des intérêts des habitants du Périgord-Limousin .

Son nouveau bureau lutte toujours, sans relâche, pour le choix d'énergies renouvelables adaptées à nos campagnes, contre l'implantation déraisonnable d'éoliennes industrielles, de taille et de poids susceptibles de désintégrer notre territoire pour une efficacité dérisoire

Ce qui fait la richesse et l'attractivité de notre région, la beauté et la sérénité des paysages, ses zones humides, sa flore encore intacte, sa faune, ses voies de migrations aviaires... tout cela doit être respecté.

C'est pourquoi nous combattons pour la promotion d'énergies alternatives non destructrices. La recherche avance et la science se penche sur différentes pistes : le solaire, le bois, la méthanisation, l'hydrogène, la géothermie... Nous sommes persuadés que demain nous apportera la solution.

Pour suivre l'avancée de notre travail, ainsi que des nouvelles de nos correspondants, reportez-vous à notre bulletin mensuel, ainsi qu'au site de l'association : www.viapl.fr

Selon le célèbre proverbe : « L'union fait la force »

Le Bureau de VIAPL

Collectif des riverains du projet éolien de Saint-Saud-Lacoussière

Au mois d'octobre dernier, quelques Saint-Saudais ont décidé de créer ce collectif, pourquoi ?

Parce qu'un collectif n'a pas de président, pas de bureau, pas d'Assemblée Générale pas de cotisations, de règlement intérieur ou de statuts. Il est très souple et très réactif. Nous regroupons toutes celles et ceux qui souhaitent convaincre les autorités que des éoliennes de 200 m de haut, **huit fois la hauteur du clocher de notre église**, n'ont rien à faire au milieu des bois, des prés, des terres cultivées et des serves, sur la trajectoire de migration des grues cendrées.

Ces machines qui reposent sur **1500 tonnes de béton armé, enfoui à jamais dans le sol**, ont leur place dans des régions désertiques et bien plus ventées que la nôtre, nombreuses un peu partout en France, pas chez nous,

Préserver notre environnement naturel c'est favoriser le développement économique de notre région par le tourisme vert. Voilà le véritable enjeu,

Informez-vous et rejoignez-nous en téléphonant au 05 53 56 98 77

Bonne et heureuse année à tous

Gérard Rialet,
porte-parole du collectif

Le contenu des articles du cercle associatif n'engage que leurs auteurs

ASSOCIATIONS EXTERIEURES



Association pour le don du sang bénévole 24470 SAINT PARDOUX LA RIVIERE

Il y a 50 ans naissait l'association pour le don du sang bénévole (ADSB), une quinquagénaire toujours dynamique qui assure localement le relais, l'animation, la promotion et l'organisation des collectes de sang total, programmées par l'établissement Français du Sang (EFS), seul opérateur agréé par le Ministère chargé de la santé publique.

Ce long cheminement semé d'obstacles, de joies, de déceptions n'a été possible que grâce au dévouement des bénévoles qui se sont succédés pour faire vivre l'association, mais également aux nombreux donateurs qui, de génération en génération, ont assuré la pérennité du don du sang, pour le bien d'autrui. Tous les malades et accidentés qu'ils ont permis de soigner et sauver les remercient chaleureusement. Actuellement 5 collectes de sang annuelles sont assurées par notre association sur le secteur, soit 18 communes (268 donateurs), auxquels il convient d'ajouter 45 donateurs d'autres communes. **Les résultats de l'année 2017 sont donc les suivants : 320 dons.** Par rapport à 419 en 2016, 394 en 2015, 437 en 2014, et 391 en 2013. En conséquence, le fléchissement est net pour des besoins toujours plus importants.

Aussi, nous comptons sur vous pour être parmi les nouveaux donateurs de 18 à 70 ans de l'année 2018.

A noter que les dons de plasma sont toujours possibles (exclusivement sur rendez-vous) sur le site de Périgueux (tél : 05-53-45-52-40).

A très bientôt, **Bonne année et bonne santé à toutes et à tous.** Le bureau.

COLLECTE 2018

SALLE POLYVALENTE

ST PARDOUX LA RIVIERE

Les vendredis suivants de 15 h à 19 h :
05 janvier ; 2 mars ; 1^{er} juin ; 03 août ; 05 octobre

NE PAS ETRE A JEUN !!!!

En 2017, une baisse de sang a été constatée

**EN 2018 JE DONNE DE MON SANG
JE FAIS UN GESTE SOLIDAIRE
RESPONSABLE
JE SAUVE DES VIES**

FRANCE CANCER

C'est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Son but est de récolter des fonds réservés à la recherche contre le cancer.

Son activité principale pour obtenir des fonds porte sur la récupération des bouchons en liège, en faux liège (dits synthétiques), ainsi que des capsules de champagne. Ces bouchons sont recyclés pour faire des panneaux d'isolation. A cela s'ajoutent les dons et les recettes des différentes manifestations.

FRANCE CANCER : 34 38 rue de Cannes 06150 CANNES LA BOCCA

tél: **06 64 91 67 61** ; **france-cancer.com**

Correspondant dans le Périgord : Carole Gouyé - 24470 Saint-Saud-Lacoussière 06.08.60.15.75.

Dépôt des bouchons à la poste de Saint-Saud-Lacoussière ou contacter le 06 08 60 15 75.

ASSOCIATION GOLF CLUB DE CHAMPS ROMAIN

Idéal pour découvrir le golf, pour s'y entraîner, pour jouer en famille ou entre amis, le golf nature de Champs Romain, situé à 3 Kms de Saint-Saud, est un parcours vallonné 9 trous de 1 500 mètres qui s'étale sur 6 hectares.

Le Golf Club de Champs Romain se propose de faire des sessions de découverte du jeu de golf à titre gracieux à ceux qui seraient intéressés (scolaires – actifs – seniors résidant en Périgord Vert), par petits groupes, suivant la disponibilité de ses membres bénévoles.

Pour tout renseignement contacter le bureau : Michel Gutierrez 06 37 94 27 15
Nicole Newell 05 53 60 34 21

RAPPEL

Afin de réduire les frais de publication du bulletin municipal, et comme cela a déjà été pratiqué l'année dernière, afin de nous ajuster sur le modèle des mairies voisines, le conseil municipal a choisi de ne pas insérer dans le présent bulletin les comptes-rendus des réunions de l'année écoulée.

Néanmoins, et conformément à l'article L 2131-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), la publicité des délibérations du conseil municipal continue d'être assurée par affichage, à la vue du public, au siège de la mairie, sur un panneau prévu à cet effet.

En outre, le registre des délibérations est lui aussi librement communicable à toute personne qui en fait la demande, et consultable sur place à la mairie, démarche d'ailleurs déjà pratiquée par quelques-uns d'entre vous. D'autre part, si elle le souhaite, toute personne peut demander auprès des secrétaires copie de la délibération qui l'intéresse.

Enfin, comme vous le savez, les réunions du Conseil municipal sont publiques et toute personne peut y assister. néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos (article L. 2121-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)). Aussi, le Conseil serait très sensible à votre présence. Le Conseil municipal vous remercie de votre compréhension.

EVENEMENT

cela se passera

en 2018

2018 CELEBRERA LES 20 ANS DU PARC

À cette occasion, le Parc va vous proposer de nombreuses animations tout au long de l'année avec une journée festive et sportive le 23 septembre 2018.

Dimanche 23 septembre Bussière-Galant.
espace Hermeline : Journée sport et découverte nature

- pour les sportifs :

NOUVEAU ! le TRAIL du PNR Périgord-Limousin

. 2 distances 19 et 39 km, en solo ou en relais à 2 ;

. une randonnée sera également proposée.

- pour les familles, les accompagnateurs :

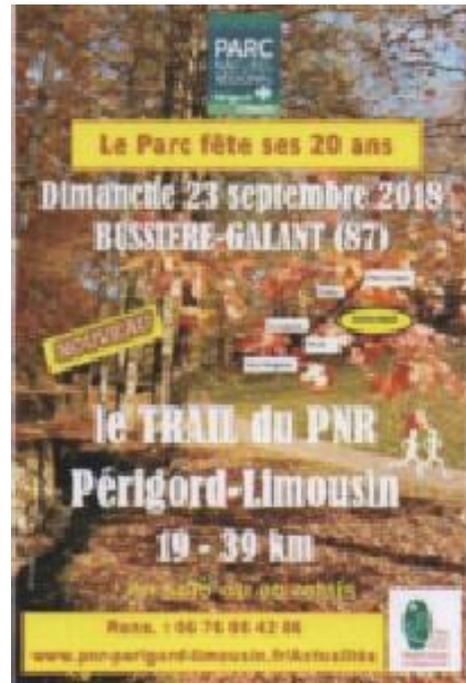
toute la journée, des animations pour petits et grands :

chasse au trésor, géocaching, rallye photos, balade avec des ânes, paddle., et vous pourrez profiter de toutes les installations de l'espace Hermeline : parcours aventure dans les arbres, vélo-rail, tyrolienne grâce à un Pass'famille.

Le programme est en cours d'élaboration mais retenez bien la date :

23 septembre 2018

pour fêter les 20 ans du Parc naturel régional Périgord-Limousin!



Contact : info@pnrpl.com

école de Saint-Saud-Lacoussière 1967-1968

(Mlle Roche, institutrice)





École de la Bûcherie – année scolaire 1934-1935